



OBSERVATOIRE RÉGIONAL MONTRÉALAIS
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Inventaire des principaux acteurs institutionnels
relativement à l'enseignement supérieur
et à l'insertion professionnelle à Montréal**

Edmond-Louis Dussault

Pierre Doray

Fabiana Diaz

Mai 2015

Le présent document est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.cirst.uqam.ca/a-propos/observatoires-chaire-et-partenaires/ormes/>

Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement celles des partenaires du projet de l'Observatoire régional montréalais sur l'enseignement supérieur (ORMES) ni d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

La plupart des termes masculins désignant des fonctions ont ici valeur d'épicènes, ces fonctions pouvant être occupées par quelque personne que ce soit.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons – Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 International France \(CC BY-NC-ND 3.0 FR\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/).

L'Observatoire régional montréalais sur l'enseignement supérieur (ORMES)

< <http://www.cirst.uqam.ca/a-propos/observatoires-chaire-et-partenaires/ormes/> >

Présentation du projet

Le présent document est le produit d'un projet de collaboration interordre, celui de l'Observatoire régional montréalais sur l'enseignement supérieur (ORMES), qui regroupe les collèges de Bois-de-Boulogne et du Vieux Montréal, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, grâce à un financement du Programme d'arrimage universités-collèges du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (2013-2016). À ce projet interordre est étroitement arrimé un projet de collaboration entre les établissements montréalais de l'Université du Québec (UQ) qui vise à améliorer leur contribution au développement de la région de Montréal sur les plans culturel, social et économique. Ce projet est financé par le Fonds de développement académique du réseau (FODAR, 2013-2014) de l'UQ.

L'objectif ultime de cet effort de coopération entre collèges et universités est d'en arriver à la création et à la mise en œuvre d'un modèle de développement stratégique de l'enseignement supérieur sur le territoire montréalais. Ce modèle reposera sur l'identification et l'utilisation concertée d'indicateurs significatifs en matière d'accès à l'enseignement collégial et universitaire, de parcours d'études et d'insertion socioprofessionnelle.

L'utilisation d'un tel modèle permettra une meilleure articulation entre, d'une part, l'offre de formation collégiale et universitaire, et d'autre part, le développement culturel, économique et social de la région montréalaise. Cette question est examinée sous deux angles complémentaires : un angle analytique qui porte sur les moyens qui permettraient une articulation plus étroite; et un angle relationnel, qui porte sur la collaboration entre différents acteurs stratégiques de l'enseignement supérieur, des leaders des milieux culturels, économiques et sociaux ainsi que des responsables politiques. Cette complémentarité s'inscrit donc dans une démarche de mobilisation des connaissances et des acteurs.

Coordination du projet

Pierre CHENARD, conseiller spécial et professeur associé, Dép. d'administration et fondements de l'éducation, Fac. des sciences de l'éducation, Université de Montréal (UdeM)

Pierre DORAY, professeur, Dép. de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM), et membre régulier du CIRST

Édition et révision des publications

Edmond-Louis DUSSAULT, coordonnateur de recherche, CIRST, UQAM-UdeM

Inventaire des principaux acteurs institutionnels relativement à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle à Montréal

Résumé

L'un des premiers chantiers du projet de l'ORMES consiste à faire un inventaire des grands acteurs institutionnels des milieux éducatifs, économiques et politiques pouvant contribuer à l'amélioration de l'accès aux études supérieures, de la persévérance et de l'insertion professionnelle. Cet inventaire des principaux acteurs permettra de mieux comprendre leurs rôles respectifs, leurs partenariats actuels et leurs interactions potentielles. Un acteur institutionnel est au sens courant, une organisation – un établissement d'enseignement, une entreprise privée, une agence gouvernementale –, voire un regroupement d'organisations (la Fédération des cégeps, par ex.). Cependant, la très grande quantité d'entreprises privées nous empêche de les inclure dans notre inventaire. Cela dit, on ne peut que constater l'omniprésence de représentants de l'entreprise privée dans les institutions publiques – comme dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement – ou dans la multitude de comités multipartites qui s'intéressent notamment à la formation continue de la main-d'œuvre ou à l'insertion socioprofessionnelle. À l'intérieur de chaque section et sous-section du document, c'est l'ordre alphabétique qui a prévalu dans la présentation des acteurs. Mentionnons en terminant que la majeure partie de l'information présentée ici est extraite des sites Web des acteurs recensés, ou découle d'une analyse sommaire de celle-ci.

Mots-clés : Enseignement supérieur, collèges, universités, insertion professionnelle, Montréal

Les auteurs

Edmond-Louis DUSSAULT est agent de recherche au CIRST et adjoint à la coordination du projet de l'ORMES.

Pierre DORAY est professeur au Département de sociologie de l'UQAM et membre régulier du CIRST.

Fabiana DIAZ est détentricice d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal.

Table des matières

Introduction	1
1. Le champ gouvernemental	3
1.1 Acteurs fédéraux	3
1.1.1 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	3
1.1.2 Emploi et Développement social Canada	4
1.1.3 Statistique Canada	5
1.2 Acteurs nationaux	6
1.2.1 Conseil supérieur de l'éducation	6
1.2.2 Emploi-Québec	7
1.2.3 Institut de la statistique du Québec	9
1.2.4 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	9
1.3 Acteurs régionaux	10
1.3.1 Communauté métropolitaine de Montréal	10
1.3.2 Conférence régionale des élus de Montréal	11
1.3.3 Conseil d'agglomération de Montréal	14
1.3.4 Ville de Montréal	14
2. Le champ de l'enseignement supérieur	15
2.1 Acteurs pancanadiens	15
2.1.1 Association des universités et collèges du Canada	15
2.1.2 Collèges et instituts Canada	15
2.2 Acteurs québécois	16
2.2.1 Association des collèges privés du Québec	16
2.2.2 Bureau de coopération interuniversitaire	16
2.2.3 Comité de liaison de l'enseignement supérieur	17
2.2.4 Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques	17
2.2.5 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	18
2.2.6 Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur	18
2.2.7 Fédération des cégeps	19
2.3 Acteurs régionaux	20
2.3.1 Association des écoles supérieures d'art de Montréal	20
2.3.2 Compétences Montréal	20
2.3.3 Éducation Montréal	21
2.3.4 Qualification Montréal	21
2.3.5 Regroupement des collèges du Montréal métropolitain	22
2.3.6 Réseau Réussite Montréal	22
2.3.7 Service régional d'admission du Montréal métropolitain	23

2.4	Établissements d'enseignement supérieur montréalais	23
2.4.1	Niveau collégial	23
2.4.1.1	Établissements publics	23
2.4.1.2	Établissements privés subventionnés	24
2.4.2	Niveau universitaire	25
2.4.3	Multiniveaux (collégial et universitaire)	25
2.4.4	Autres	26
3.	Le champ économique	28
3.1	Acteurs nationaux	28
3.1.1	Centre francophone de recherche en informatisation des organisations	28
3.1.2	Comités sectoriels de la main-d'œuvre	28
3.1.3	Commission des partenaires du marché du travail	31
3.1.4	Conseil du patronat du Québec	31
3.1.5	Conseil interprofessionnel du Québec	32
3.1.6	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante – Québec	33
3.1.7	Fédération des enseignantes et enseignants de cégep	33
3.1.8	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec	33
3.1.9	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université	34
3.1.10	Manufacturiers exportateurs du Québec	34
3.1.11	Office des professions du Québec	35
3.2	Acteurs régionaux	35
3.2.1	Chambre de commerce du Montréal Métropolitain	35
3.2.2	Conseil emploi métropole	36
3.2.3	Conseil régional des partenaires du marché du travail	37
3.2.4	Grappes Montréal ¹	37
3.2.5	Montréal International	44
	Conclusion	45
	Bibliographie	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Correspondance entre les huit grappes industrielles de Montréal et les comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO)	39
-----------	---	----

¹ Les huit grappes industrielles sont présentées aux points 3.2.4.1 à 3.2.4.8, dans l'ordre alphabétique suivant : Action Montréal, Aéro Montréal, AluQuébec, Cargo M, Écotech Québec, Finance Montréal, Montréal InVivo, Techno Montréal.

Introduction

Un accès croissant aux études supérieures, une persévérance scolaire accrue et une insertion professionnelle résultant d'un arrimage optimal entre la formation de la main-d'œuvre qualifiée et les besoins actuels et futurs des employeurs sont autant de conditions nécessaires au développement de la région de Montréal². Pour une ville comme Montréal, où l'on retrouve à la fois une forte concentration de pauvreté et une population immigrante toujours croissante, il est de plus en plus important de chercher un meilleur arrimage entre l'offre de formation et l'emploi. C'est dans un tel contexte que le projet de l'ORMES se donne pour objectif de contribuer à la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et de leurs partenaires pour procéder à la collecte de données nécessaires à la réalisation d'analyses qui appuieront les processus de décision relatifs à l'offre de formation supérieure montréalaise.

S'inspirant notamment d'un projet comme celui de la University of Chicago Consortium on Chicago School Research³, qui a développé une stratégie très efficace de recherche partenariale et de mobilisation des connaissances en concertation avec les principaux acteurs éducatifs de la ville de Chicago, l'ORMES voit en Montréal autant le potentiel d'une grande métropole internationale que d'importants problèmes liés à la sous-utilisation des compétences des diplômés de l'enseignement supérieur et à un arrimage imparfait entre celles-ci et les besoins d'un marché de l'emploi en évolution constante. Récemment classée 8^e meilleure ville étudiante au monde et 2^e en Amérique du Nord, derrière Boston au 6^e rang⁴, l'agglomération de Montréal peut compter sur douze collèges publics⁵, quatre universités et plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur – centres, collèges, écoles et instituts – répartis sur un territoire relativement restreint. Le projet de l'ORMES cherche donc à contribuer à la mise en place de nouveaux arrimages grâce à la concertation et la collaboration d'acteurs institutionnels de divers milieux, pour agir dans l'intérêt du développement économique, culturel et social de la métropole.

L'un des premiers chantiers du projet consiste naturellement à faire un inventaire des grands acteurs institutionnels des milieux éducatifs, économiques et politiques pouvant contribuer à l'amélioration de l'accès aux études supérieures, de la persévérance et de l'insertion professionnelle. Cet inventaire des principaux acteurs permettra de mieux comprendre leurs rôles respectifs, leurs partenariats actuels et leurs interactions potentielles.

Dans le présent document, l'usage du terme « acteur » renvoie à des théories sociopolitiques de l'action : « lorsqu'on parle d'acteur ou d'agent, on se réfère à une personne abstraite qui est saisie en

² La région de Montréal dont il est ici question correspond principalement à l'agglomération de Montréal, aussi appelée région administrative de Montréal, qui s'étend sur toute l'île de Montréal. Évidemment, les liens entre ce territoire et sa banlieue, qui forment ensemble la région métropolitaine de recensement (RMR) au sens de Statistique Canada – région un peu plus étendue que la Communauté métropolitaine de Montréal, surtout dans la couronne nord –, sont très importants sur tous les plans.

³ < <http://ccsr.uchicago.edu/> >

⁴ Quacquarelli Symonds Limited, QS Worldwide university rankings, guides and events
< <http://www.topuniversities.com/best-student-cities> >.

⁵ Ces collèges publics sont communément appelés « cégeps », acronyme de « collège d'enseignement général et professionnel ».

situation de faire une action ou de la subir. Cet acteur ou cet agent peut être un individu ou un groupe entendu comme agissant en tant que tel »⁶. Notre inventaire des acteurs se limite aux acteurs institutionnels, c'est-à-dire aux « groupe[s] entendu[s] comme agissant en tant que tel[s] ». En ce sens, une institution est un milieu relativement bien structuré « par des règles collectives des rôles et des statuts »⁷. Un acteur institutionnel est donc, au sens courant, une organisation – un établissement d'enseignement, une entreprise privée, une agence gouvernementale –, voire un regroupement d'organisations (la Fédération des cégeps, par ex.). Cependant, la très grande quantité d'entreprises privées nous empêche de les inclure dans notre inventaire. On trouvera dans les trois portraits sectoriels réalisés dans le cadre du projet de l'ORMES un aperçu de leur importance dans les domaines des industries culturelles (cinéma, télévision, jeu vidéo, cirque), des services financiers et de l'industrie aérospatiale⁸. Cela dit, on ne peut que constater l'omniprésence de représentants de l'entreprise privée dans les institutions publiques – comme dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement – ou dans la multitude de comités multipartites qui s'intéressent notamment à la formation continue de la main-d'œuvre ou à l'insertion socioprofessionnelle.

La table des matières du présent document est assez détaillée pour que la structure de celui-ci n'ait pas à être expliquée plus avant. Mentionnons néanmoins que les quelques acteurs fédéraux (Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Emploi et Développement social Canada, Statistique Canada) et nationaux (Conseil supérieur de l'éducation, Emploi-Québec, Institut de la statistique du Québec, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) brièvement décrits ont été considérés comme des acteurs qui ont soit une grande influence sur l'action de tous les acteurs régionaux ou municipaux, soit comme des fournisseurs de données nécessaires au travail des acteurs montréalais proprement dits. Comme l'écrivait récemment Richard Shearmur, professeur à l'École d'urbanisme de l'Université McGill :

Montréal est une agglomération dans laquelle se côtoie et s'enchevêtre un ensemble complexe d'acteurs qui ont tous un certain intérêt pour le développement économique de la métropole (ou d'une partie de celle-ci). La province de Québec joue un rôle prépondérant, fixant le cadre législatif et fiscal dans lequel fonctionne l'économie de l'agglomération – qui représente à elle seule plus de la moitié de l'économie de la province [...] (Shearmur, 2012, p. 156)

Et c'est sans parler des organismes fédéraux, qui jouent notamment un grand rôle dans le développement de la recherche scientifique dans les universités⁹. Mais là n'est pas notre propos... En terminant, précisons qu'à l'intérieur de chaque section et sous-section, c'est l'ordre alphabétique qui a prévalu dans la présentation des acteurs. Mentionnons aussi que la majeure partie de l'information présentée ici est extraite des sites Web des acteurs inventoriés, ou découle d'une analyse sommaire de celle-ci, notamment en ce qui concerne certaines publications accessibles par le biais desdits sites.

⁶ André-J. Bélanger et Vincent Lemieux, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 2002, p. 31.

⁷ Olivier Nay et Andy Smith, « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions », in O. Nay et A. Smith (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris Economica, 2002, p. 1-22, cité in J. Lagroye et M. Offerlé (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 330.

⁸ Giguère, à paraître en 2015; Paumier, à paraître en 2015; Pulido, à paraître en 2015.

⁹ Trépanier, 2012, p. 1041.

1. Le champ gouvernemental

Les différents paliers de gouvernement comme les organismes pancanadiens interviennent de manière directe et indirecte dans le développement économique, social et culturel des régions, dont la région de Montréal. Ils le font en injectant des ressources économiques pour soutenir le développement économique ou pour assurer la croissance des institutions culturelles. Ils interviennent sur le plan de la régulation politique par le biais des modes de structuration des institutions, dont les universités. Ainsi, le gouvernement fédéral a un impact majeur sur le développement de la recherche et de l'innovation par le financement des activités de recherche et les abris fiscaux favorisant l'innovation en entreprise, par exemple. Le gouvernement québécois agit comme responsable politique du champ de l'éducation, de l'éducation préscolaire à l'enseignement universitaire. Il finance aussi la recherche par le biais du Fonds Recherche Québec.

Toutefois, l'action des organismes gouvernementaux sur les relations entre les institutions d'enseignement supérieur et le développement économique, culturel et social d'une région comme Montréal est nettement plus difficile à cerner. Par exemple, il n'est pas facile de repérer comment le financement de la recherche dans les universités montréalaises contribue de manière tangible au développement de Montréal.

1.1 Acteurs fédéraux

Il s'avère que les organismes fédéraux n'interviennent pas directement dans la contribution des institutions d'enseignement supérieur de Montréal au développement de Montréal. Leur contribution peut-être indirecte par le biais des interventions de différentes natures que le fédéral réalise dans la région. Elle demande aussi que des acteurs régionaux reprennent les perspectives et les orientations politiques proposées et diffusées par les organismes fédéraux ou pancanadiens pour que l'on puisse conclure à une contribution de ces organismes¹⁰.

1.1.1 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) < <http://www.cmec.ca/fr/> >

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental fondé en 1967. Il regroupe les ministres de l'Éducation des dix provinces et des trois territoires du Canada, où l'éducation, à tous les niveaux, relève de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le CMEC assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à exercer leur compétence exclusive en éducation.

Les ministres de l'Éducation travaillent par l'entremise du CMEC sur un large éventail d'activités, de projets et d'initiatives. À titre d'exemple, le CMEC

- fournit un centre pancanadien d'information et de référence en matière de reconnaissance et de portabilité des diplômes et des titres de compétences professionnelles;
- élabore des indicateurs de l'éducation et en communique les résultats;
- finance la recherche sur les statistiques de l'éducation;

¹⁰ À cet égard, soulignons que nous n'avons ni les objectifs, ni les moyens de repérer ce travail d'appropriation des orientations des instances fédérales par les acteurs régionaux ou locaux.

- administre les programmes pancanadiens de langues officielles du pays;
- mène des consultations et intervient dans une gamme de dossiers de l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire¹¹.

Les publications du CMEC relatives à l'enseignement postsecondaire sont nombreuses, et plusieurs d'entre elles portent notamment sur les liens entre éducation et économie. Les publications postérieures à 1997 sont disponibles gratuitement dans leur site Web, qui fournit un moteur de recherche efficace.

Depuis quelques années, le CMEC publie de nombreux documents sur l'évaluation des politiques éducatives et sur le développement de l'éducation au Canada et dans les différentes provinces. Il est aussi responsable de la publication et de la diffusion des résultats des enquêtes PISA et PEICA (ainsi que des enquêtes antérieures). Toutefois, nous n'avons pas retrouvé dans ces travaux un intérêt pour les questions régionales (autres que provinciales). En ce sens, on ne peut pas dire que le CMEC est un intervenant direct sur les liens entre institutions d'enseignement supérieur et développement régional. La contribution de cet organisme ne peut être qu'indirecte : il faut que des acteurs régionaux reprennent des orientations politiques, des idées ou des constats pour que ceux-ci aient un effet local ou régional.

1.1.2 Emploi et Développement social Canada < <http://www.edsc.gc.ca/fra/accueil.shtml> >

Emploi et Développement social Canada (EDSC), anciennement Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), est un ministère du gouvernement fédéral canadien. L'une des missions fondamentales d'EDSC est de produire de l'information sur le marché du travail¹². Ces informations prennent diverses formes :

- bulletins sur le marché du travail dans chaque province;
- des analyses des conditions socioéconomiques dans les provinces et territoires;
- des perspectives sectorielles ou professionnelles pour certaines provinces ou pour les régions du Québec¹³;
- des profils de ce qu'on appelle des « segments de la clientèle » (autochtones, jeunes, travailleurs âgés) pour certaines provinces ou régions (ensembles de provinces).

EDSC n'est pas à proprement parler un producteur de données, mais plutôt un analyste des données produites par Statistique Canada. Cependant, l'organisme gère deux dispositifs importants pour notre propos : le Système de projection des professions au Canada (SPPC) et la Classification nationale des professions (CNP) (voir Pulido, 2015a, p. 2, pour une description sommaire). Le ministère publie mensuellement le « bulletin sur le marché du travail » qui reprend les différentes données sur l'emploi par province. Une dimension examinée est l'emploi par grandes régions économiques au sein de chaque province. Ces bulletins fournissent des informations sur l'emploi et le taux de chômage, mais aucune information ventilée par le niveau des diplômes.

¹¹ Extraits du site Web du CMEC < <http://www.cmec.ca/41/Au-sujet-du-CMEC/index.html> >.

¹² < <http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/imt/publications/index.shtml> >

¹³ Voir, par exemple, Jeanneau 2012.

EDSC intervient aussi sur les questions de formation par le biais de l'emploi. Ses préoccupations sont diverses : aide financière aux étudiants dans les différentes provinces sauf au Québec qui possède son propre programme, alphabétisation et compétences essentielles, reconnaissance des titres de formation des personnes étrangères et conclusion d'accords entre le fédéral et les provinces au sujet de l'emploi. Il existe plusieurs accords : la subvention canadienne pour l'emploi, l'entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées qui possède un volet éducation et formation, l'entente sur le développement du marché du travail et l'entente sur la formation destinée aux travailleurs âgés qui incorpore l'accès à des ressources éducatives.

L'action d'EDSC ne semble pas être prioritairement dirigée vers les diplômés universitaires à l'exception des personnes immigrantes pour la reconnaissance de leur diplôme. Ainsi, les institutions d'enseignement qui peuvent avoir accès à la subvention canadienne de l'emploi sont les collèges communautaires et les cégeps, les collèges de carrières, les organisations syndicales et les formateurs privés. Plusieurs interventions ciblent les personnes analphabètes et l'identification des compétences essentielles. À cet égard, ces compétences sont déclinées pour plusieurs métiers dont la formation est de niveau secondaire (Québec) ou des collèges communautaires (dans les neuf autres provinces).

Il ressort que l'action de ce ministère ne vise pas ou peu les institutions universitaires. Il s'intéresse aux formations associées aux métiers ou aux emplois techniques. Son action consiste pour de nombreuses interventions à financer des activités par le biais d'accord avec les gouvernements provinciaux.

En ce qui nous concerne, l'effet de l'action d'EDSC est largement indirect dans la mesure où il transite par les gouvernements provinciaux ou par des acteurs régionaux qui s'approprient les orientations politiques proposées ou qui utilisent les ressources financières à même les structures provinciales.

1.1.3 Statistique Canada < <http://www.statcan.gc.ca/start-debut-fra.html> >

Comme il en a déjà été assez longuement question dans le document de Paumier et Bastien (2014) publié par l'ORMES, Statistique Canada produit non seulement les données du recensement de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), mais aussi des données à partir de plusieurs enquêtes importantes :

- Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)
- Enquête nationale auprès des diplômés (END)
- Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)
- Enquête sur la population active (EPA)
- Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA)

Voici comment Statistique Canada définit le premier de ses deux objectifs principaux :

« Fournir des renseignements et des analyses statistiques sur la structure économique et sociale du Canada dans le but de :

- permettre l'élaboration et l'évaluation des politiques et des programmes publics;

- améliorer la prise de décisions dans les secteurs public et privé au profit de tous les Canadiens¹⁴. »

Les données statistiques nécessaires au travail de l'ORMES servent exactement ces visées d'élaboration de politiques et d'amélioration de la prise de décision.

L'action de cette institution est aussi indirecte, car elle dépend largement de l'appropriation et de l'utilisation par les acteurs montréalais des ressources intellectuelles produites.

1.2 Acteurs nationaux

Les organismes nationaux (provinciaux) sont relativement nombreux. Plusieurs ont une vocation strictement nationale comme le Conseil supérieur de l'éducation. D'autres ont connu une décentralisation ou une déconcentration avec la création de directions régionales. C'est le cas de nombreux ministères comme le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Des organismes comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ont aussi des instances régionales.

L'effet de l'action des différents organismes nationaux est double. Il est indirect dans plusieurs cas, les orientations proposées devant être reprises par des acteurs régionaux pour qu'elles aient un impact sur la région de Montréal. C'est le cas du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dont le mandat est essentiellement national. Dans d'autres cas, la relation est directe, car les organismes interviennent directement à Montréal. Dans certains cas, il faudrait dire *intervenaien*t directement. C'est le cas de la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (maintenant de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, MEESR), qui a été abolie à l'été 2014.

1.2.1 Conseil supérieur de l'éducation < <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/o/index.html> >

« Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a pour fonction de conseiller les ministres sur toute question relative à l'éducation. À cette fin, le Conseil doit, au moins à tous les deux ans, faire rapport aux ministres sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale.

Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil peut :

- donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

En somme, le CSE est un organisme autonome, distinct du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il peut choisir le sujet des avis qu'il émet et les thèmes des rapports qu'il produit sur l'état et les besoins de l'éducation. En vertu des règlements établis pour sa

¹⁴ < <http://www.statcan.gc.ca/about-apercu/mandate-mandat-fra.htm> >

régie interne, il peut déterminer lui-même le moment et le mode de leur diffusion. Le Conseil est un organisme de consultation et de réflexion critique, à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression [extrait du site Web]¹⁵.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Ces délibérations sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain » [extrait du site Web]¹⁶.

Le mandat du Conseil porte sur tous les ordres d'enseignement. Le Conseil compte actuellement cinq (5) commissions, dont deux concernent exclusivement l'enseignement supérieur : la Commission de l'enseignement collégial et la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. En plus, la commission de l'Éducation des adultes et de la formation continue peut être appelée à traiter des actions des universités et des cégeps. Au cours des quinze dernières années, plusieurs des rapports, avis ou mémoires du Conseil ont traité de problématiques propres à l'enseignement collégial ou universitaire :

- *Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial* (2014)
- *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* (2013)
- *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales* (2013)
- *Modèles d'université et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner* (2012)
- *Rappel des positions récentes du Conseil supérieur de l'éducation relativement à la recherche et à l'innovation* (2012)
- *L'assurance qualité à l'enseignement universitaire* (2012)
- *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs* (2010)
- *Les services aux entreprises offerts par le réseau de l'éducation* (2010)
- *Au collégial – l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation* (2008)
- *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation* (2006)
- *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional* (2003)

Comme pour d'autres organismes, l'action du Conseil est largement indirecte. Il faut que des acteurs régionaux s'approprient les orientations et les recommandations proposées dans les avis pour qu'elles fondent dans les faits l'action régionale.

1.2.2 Emploi-Québec < <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/> >

Dans une phraséologie inimitable, les communicateurs de l'administration gouvernementale nous apprennent qu'Emploi-Québec « est une unité ayant conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail une convention de perfor-

¹⁵ Extraits du Mandat du Conseil < <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Mandat/index.html> >.

¹⁶ Commissions et comités < <http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Commissions/index.html> >.

mance et d'imputabilité »¹⁷. L'énoncé de la mission d'Emploi-Québec nous aide cependant à mieux comprendre son rôle :

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Elle gère de façon unifiée les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale. L'intervention d'Emploi-Québec s'inscrit dans la perspective selon laquelle le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière ainsi que l'insertion sociale des personnes aptes au travail¹⁸.

Ce sont les préoccupations d'Emploi-Québec en matière d'emploi et de qualification de la main-d'œuvre qui nous intéressent plus particulièrement :

[Emploi-Québec] fournit de l'information aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre [...] et contribue aux activités que réalise la Commission des partenaires du marché du travail notamment en ce qui a trait à l'administration du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et des programmes de subventions qui en découlent ainsi qu'à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Emploi-Québec considère que la qualification de la main-d'œuvre est un pilier essentiel à l'amélioration de la productivité des travailleuses et des travailleurs et qu'elle contribue par conséquent à rendre les entreprises plus compétitives dans un contexte de changements technologiques accélérés et de mondialisation de l'économie¹⁹.

Nous verrons ci-dessous en quoi consistent les activités de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et de son homologue régional, le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT).

L'activité du MESS et d'Emploi Québec est la production d'informations et d'analyses de l'évolution du marché du travail. On pense par exemple aux portraits de l'emploi²⁰, aux perspectives d'emploi par profession²¹ et aux enquêtes sur les emplois hautement qualifiés²². La direction régionale d'Emploi-Québec participe aussi à des comités et à des regroupements régionaux où elle tient le rôle d'expert du marché du travail. Emploi-Québec a aussi un rôle d'intervenant dans la production de l'offre de formation par le biais de la *Mesure de formation de la main-d'œuvre*, qui est un programme de soutien à la formation. Cet organisme finance aussi de la formation offerte dans les centres de formation professionnelle et dans les cégeps (formation technique conduisant à des AEC). La direction régionale d'Emploi-Québec de l'Île-de-Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) se sont associées pour organiser des ateliers sur le marché du travail qui reposent sur quatre thèmes : le marché du travail, la planification de sa recherche d'emploi, la préparation de son curriculum vitae et la préparation de l'entretien d'embauche.

¹⁷ < <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/> >

¹⁸ < <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/> >

¹⁹ < <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/> >

²⁰ < http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/o6_imt_BMT_2e-semester_2014.pdf >

²¹ < http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/o6_imt_perspectives-emploi-profession.pdf >

²² Particulièrement, l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Exemple :

< http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/oo_imt_EREQ-2011_rapport-analytique.pdf >. À ce sujet, voir Pautier et Bastien, 2015, p. 26-28.

1.2.3 Institut de la statistique du Québec (ISQ) < <http://www.stat.gouv.qc.ca/> >

La mission de l'ISQ est « de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec »²³. Cette mission est répartie dans plusieurs directions administratives.

La Direction générale adjointe aux statistiques et à l'analyse économiques (DGASAE) de l'ISQ est « responsable du programme cadre des statistiques économiques » en assurant « le maintien, le développement et l'intégration des statistiques économiques, financières, sectorielles, régionales, du développement durable, de la science et de la technologie, ainsi que du travail et de la rémunération. La DGASAE compte sur trois directions qui produisent, analysent et diffusent l'information statistique dans ces secteurs »²⁴. Ces trois directions sont :

- la Direction des statistiques économiques,
- la Direction des statistiques sectorielles et du développement durable,
- la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

La Direction générale adjointe aux statistiques et à l'analyse sociales (DGASAS), pour sa part, « définit et met en œuvre la vision et les orientations stratégiques de l'Institut et contribue au développement des programmes statistiques qui [...] couvrent les enquêtes longitudinales et transversales et l'exploitation de fichiers dans les domaines suivants : santé publique, culture et communications, savoir, conditions de vie, démographie, organisation des services de garde et des services de santé, etc. »²⁵. La DGASAS se compose de quatre directions; deux d'entre elles présentent un intérêt certain pour l'ORMES : la Direction des statistiques de la société du savoir, jumelée à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec; et la Direction des statistiques sociodémographiques.

1.2.4 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

< <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/> >

« Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'enseignement collégial, de l'enseignement universitaire et de la recherche, ainsi que de l'aide financière aux études. Le Ministère, par ses politiques et ses actions, vise à :

- promouvoir l'enseignement supérieur, la recherche et la science;
- contribuer, par la promotion, au développement et au soutien de ces domaines;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui en a la volonté » [extrait du site Web, Mission].

²³ < <http://www.stat.gouv.qc.ca/institut/index.html> >

²⁴ < <http://www.stat.gouv.qc.ca/institut/mandats-directions.html> >

²⁵ < <http://www.stat.gouv.qc.ca/institut/mandats-directions.html> >

Jusqu'à l'été dernier, le MESRS intervenait localement par le biais de ses directions régionales. Par exemple, celles-ci servaient de soutien technique à la table interordre de Montréal, Éducation Montréal, qui œuvrait principalement sur le développement de la formation professionnelle et technique, autant en formation créditée qu'en formation sur mesure.

1.3 Acteurs régionaux

Nous pouvons distinguer différentes catégories d'acteurs régionaux. Une première est constituée des instances régionales comme les villes et leurs regroupements. Par exemple, la Communauté métropolitaine de Montréal et le Conseil d'agglomération de Montréal, qui n'ont aucune responsabilité directe dans l'enseignement supérieur. Un autre regroupement existait jusqu'à tout récemment, la Conférence régionale des élus (CRÉ). Le gouvernement du Québec ayant décidé de ne plus assurer une part du financement de cet organisme, son existence est fortement compromise.

Cette conférence a remplacé une autre instance de planification régionale, les conseils régionaux de développement, qui regroupaient des représentants d'élus, de la société civile, du champ économique ainsi que des services publics. Ces conseils avaient comme mandat de produire, à la suite d'une concertation de tous les acteurs régionaux, une planification régionale soumise aux instances provinciales. Ces conseils ont été abolis par le gouvernement du Parti libéral du Québec, peu de temps après leur victoire électorale en 2003, pour être remplacés par les CRÉ qui donnaient plus de pouvoir aux élus des régions. Entre autres champs d'activité, la CRÉ de Montréal intervient sur des enjeux éducatifs. D'une certaine manière, elle a été un outil par lequel les élus municipaux de l'île pouvaient avoir une influence sur des questions éducatives, des enjeux relatifs aux sciences et technologies, etc.

1.3.1 Communauté métropolitaine de Montréal < <http://cmm.qc.ca/> >

« Créée le 1er janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités. [...] La Communauté a reçu des compétences dans les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le développement artistique ou culturel;
- le logement social;
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux.

La Communauté métropolitaine de Montréal a compétence pour élaborer puis adopter un plan métropolitain des grands enjeux du développement économique. En 2005, la Communauté métropolitaine de Montréal se donnait un premier Plan de développement économique (PDE) dans le but

d'offrir aux acteurs du développement de la région un cadre stratégique pour orienter leurs efforts afin que le Grand Montréal puisse atteindre son plein potentiel. Le PDE 2005-2009 préconisait une stratégie des grappes industrielles [...] Dans cet environnement compétitif, pour maintenir et accroître le niveau de vie des citoyens du Grand Montréal, il faut stimuler la croissance de l'économie métropolitaine. Plus spécifiquement, il faut :

- des gains substantiels de productivité;
- plus d'investissements privés;
- plus d'innovation en entreprise;
- plus de diplômés universitaires;
- une meilleure intégration des immigrants au marché du travail » [extraits du site Web].

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) regroupe 82 municipalités, mais son territoire n'est pas identique à celui de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal²⁶.

L'Observatoire Grand Montréal < <http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/index.php> > est « un espace de diffusion d'informations et de données sur le Grand Montréal ». Les données présentées s'inscrivent sous plusieurs rubriques, parmi lesquelles nous retrouvons des :

- indicateurs métropolitains fondés sur les données du recensement de la population (sociodémographie, aménagement, transport, économie, logement, environnement et fiscalité métropolitaine);
- données de positionnement qui permettent de situer Montréal par rapport à d'autres conurbations nord-américaines;
- données permettant de « suivre la mise en œuvre des plans de la CMM ».

Les seules données qui portent directement sur l'enseignement supérieur se retrouvent dans le suivi du Plan de développement économique 2010-2015 : elles concernent les « taux de diplomation (25-64 ans) », c'est-à-dire la « part des grades universitaires » dans cette population pour Montréal et 29 autres conurbations nord-américaines »²⁷. Ces données proviennent de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages).

1.3.2 Conférence régionale des élus de Montréal < <http://credemontreal.qc.ca/> >

« La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal a pour mandat de favoriser le développement de son territoire, notamment par une approche concertée. Nous sommes également l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Nous intervenons dans le cadre d'ententes spécifiques avec les ministères et les institutions gouvernementales. Nous initions des projets structurants, de concert avec des partenaires du milieu. Nous produisons des études et émettons des avis et mémoires sur les questions qui touchent la population de l'île de Montréal. Inscrits dans la continuité de l'action de la CRÉ de Montréal, la mise en valeur des potentiels

²⁶ Les territoires de Saint-Jérôme, Lavaltrie, L'Épiphanie (ville), L'Épiphanie (paroisse), Coteau-du-Lac, Saint-Placide, Les Coteaux, Saint-Colomban, Saint-Zotique et Gore sont incluses dans la RMR de Montréal, mais ne sont pas membres de la CMM. À l'inverse, la CMM comprend les municipalités de Contrecoeur, Saint-Jean-Baptiste et Calixa-Lavallée, qui ne font pas partie de la RMR.

²⁷ < <http://tbpde.cmm.qc.ca/statistiques-cles/main-doeuvre-et-marche-de-emploi/taux-de-diplomation-25-64-ans/> >

humains et le déploiement des capacités créatrices et innovatrices, de la population et de nos entreprises, sont au cœur de notre stratégie » [extrait du site Web].

Le *Plan quinquennal de développement 2010-2015* adopté par la CRÉ porte sur les cinq grands enjeux thématiques suivants :

1. l'éducation et le savoir,
2. le développement social,
3. la créativité et l'innovation,
4. une économie dynamique et innovante,
5. l'environnement.

Sur l'enjeu de l'éducation et du savoir, le *Plan* de la CRÉ compte trois axes d'intervention :

1. favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative à tous les ordres d'enseignement
2. susciter l'émergence d'une relève dynamique en sciences et en technologies
3. encourager la formation tout au long de la vie²⁸.

Compte tenu de ses moyens limités, la CRÉ entend d'abord « soutenir la concertation et créer un effet multiplicateur à partir des efforts des uns et des autres »²⁹. À cet égard, plusieurs comités ont été créés pour planifier les interventions de la CRÉ. Ces comités regroupent des acteurs de la société civile, des acteurs de l'éducation et des représentants du champ économique (voir l'encadré hors texte de la page suivante qui décrit les objectifs de l'Île du savoir).

Le gouvernement du Québec a décidé, le 21 avril 2015, de dissoudre les conférences régionales des élus (CRÉ). Un comité de transition a déjà été nommé afin de liquider les engagements des conférences. Dans la même foulée, les centres locaux de développement ont aussi été abolis. Par ailleurs, les élus de l'île de Montréal ont immédiatement créé une nouvelle instance afin de poursuivre la concertation déjà amorcée :

Né de la volonté des acteurs régionaux de continuer à se concerter sur les enjeux du développement de l'île de Montréal, Concertation Montréal a été reconnue, hier, par le conseil d'agglomération de Montréal comme son interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel elle entend confier des pouvoirs dans ces domaines. Cette nouvelle étape dans la mise en place de Concertation Montréal réjouit son conseil d'administration provisoire et ses nombreux partenaires socioéconomiques.

Rappelons que Concertation Montréal a pour mission de favoriser et d'animer le développement régional par la concertation, ainsi que d'initier et de soutenir des initiatives régionales innovantes et structurantes³⁰.

²⁸ Conférence régionale des élus de Montréal, 2010, p. 14.

²⁹ *Idem*, 2010, p. 8.

³⁰ < http://credemontreal.qc.ca/cre_news/le-conseil-dagglomeration-reconnait-concertation-montreal/ >

Présentation de l'île du savoir

Organisme soutenu par la CRÉ de Montréal

< <http://credemontreal.qc.ca/a-propos-de-la-cre/comites/lile-du-savoir/> >

« L'île du savoir contribue à faire de Montréal une ville apprenante, de savoir et d'innovation en visant à accroître l'ouverture et l'intérêt des jeunes face à la science, à la technologie et aux carrières dans ces domaines.

Elle intervient par de nombreux projets et partenariats, favorisant le rapprochement entre le milieu de l'éducation (commissions scolaires, cégeps, enseignants et élèves), les milieux scientifiques (universités, centres de recherches, organismes de culture et du loisir scientifique) et les entreprises. Systématiquement menés en partenariat ou co-réalisés, les projets qu'elle met de l'avant privilégient les approches innovantes et les interventions originales, qui répondent efficacement à un besoin déclaré et sont complémentaires avec les actions déjà mises en place par les partenaires socioéconomiques de Montréal.

Les actions de L'île du savoir :

- soutiennent le développement de l'intérêt et des compétences des jeunes pour les sciences et technologies;
- maintiennent cet intérêt tout au long du parcours scolaire et préviennent les risques de décrochage dans ces disciplines;
- font découvrir aux jeunes les formations et carrières en S&T;
- favorisent le développement d'une culture scientifique, technique et de l'innovation permettant aux Montréalaises et Montréalais d'exercer pleinement leur citoyenneté;
- favorisent les échanges entre les scientifiques, les entreprises et le milieu scolaire pour préparer la relève du Montréal de demain.

Principales activités

Les activités de L'île du savoir s'articulent autour de programmes de développement professionnel, camps de formation et d'animations interactives qui s'adressent aux jeunes et aux enseignants en milieu scolaire :

- [Sciences, on joue!](#)
- [Éclairs de sciences](#)
- [Top modèles pour ados](#)
- [Bioblitz urbain – Journée des écoles](#)
- Camp de base en jeu vidéo (Ubisoft) [2012]
- [Folio MTL](#)

Tournée vers les pratiques de collaboration et d'innovation ouverte, L'île du savoir se veut également un catalyseur d'idées nouvelles pour accroître l'ouverture et les compétences des jeunes envers les sciences et technologies. Elle appuie le déploiement de la créativité des jeunes, des enseignants et de ses partenaires, ainsi que l'émergence de projets innovants par des activités interactives et des événements de collaboration.

- [L'île du savoir au Festival Eurêka!](#)
- [Le Forum les jeunes et la science](#) (octobre 2012)
- [Le Rendez vous de L'île du savoir](#) (novembre 2012)
- [Atelier design et société](#) (janvier à mai 2013)
- [Résidence Imaginons nos Fab Labs](#) (mai à septembre 2013)
- Cellule de co-création des usages numériques du [Fab Lab@Marguerite](#) (avril à mai 2014)
- Coaching des Possibles et Questions Numériques en collaboration avec la Fondation internet Nouvelle Génération (Fing) (novembre 2014)

L'île du savoir est un organisme à but non lucratif incorporé depuis 2006. »

1.3.3 Conseil d'agglomération de Montréal

< http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,86001592&_dad=portal&_schema=PORTAL >

« Depuis sa création le 1^{er} janvier 2006, le conseil d'agglomération, présidé par le maire de Montréal, est composé de 31 élus de Montréal et des villes reconstituées qui se répartissent comme suit :

- le maire de Montréal;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal;
- 14 maires des villes reconstituées (L'Île-Dorval et Dorval ont un représentant)
- un représentant supplémentaire de Dollard-des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette ville.

Les représentants de la Ville de Montréal détiennent environ 87 % des votes au conseil d'agglomération, tandis que ceux des 15 villes reconstituées ont, collectivement, environ 13 % des votes. Ces pourcentages sont proportionnels au poids démographique respectif de chacune des villes sur l'île de Montréal » [extrait du site Web].

Par rapport aux travaux de l'ORMES, c'est « la promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée » qui apparaît comme la plus importante des compétences exercées par le conseil d'agglomération sur l'ensemble de son territoire.

La notion d'agglomération est importante à plus d'un titre, notamment parce son territoire correspond à celui de la région administrative de Montréal – soit l'île de Montréal –, une entité de la classification du gouvernement du Québec³¹.

Les publications de la série Montréal en statistiques fournissent une quantité appréciable de données pour l'ensemble de l'agglomération, et non seulement pour la seule ville de Montréal³².

1.3.4 Ville de Montréal < <http://ville.montreal.qc.ca/> >

L'enseignement supérieur ne fait pas partie des domaines de compétences municipales, mais la Ville de Montréal met néanmoins à la disposition des étudiants internationaux un portail Web, Étudier à Montréal (E@M)³³, qui présente notamment un bottin des institutions d'enseignement montréalais³⁴ et divers renseignements sur les services d'accueil et d'intégration, les ressources publiques et communautaires, le logement, l'emploi, les procédures d'admission aux universités, les programmes d'aide financière, les cours de langues (y compris les écoles d'été) et les programmes d'immersion linguistique. L'action « éducative » de la ville de Montréal s'est réalisée par l'intermédiaire de la Conférence régionale des élus.

³¹ L'agglomération de Montréal comprend les villes suivantes : Baie D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval (et île-Dorval), Hamstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Westmount et bien sûr, la ville de Montréal, divisée en 19 arrondissements.

³² < http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,68149644&_dad=portal&_schema=PORTAL >

³³ < <http://www.etudieramontreal.info/fr> >

³⁴ Services aux citoyens, Vie communautaire et éducation < <http://www.etudieramontreal.info/fr/etudier/bottin> >

2. Le champ de l'enseignement supérieur

Nous retrouvons une situation similaire à celle décrite au premier chapitre. En effet, de nombreux d'organismes pancanadiens du champ de l'enseignement supérieur n'interviennent qu'indirectement dans la région de Montréal, c'est-à-dire à la seule condition que des acteurs régionaux ou locaux reprennent leurs orientations ou leurs propositions. Encore une fois, nous n'avons pas les moyens de repérer la cascade des interventions jusque dans la région de Montréal.

2.1 Acteurs pancanadiens

2.1.1 Association des universités et collèges du Canada (AUCC) < <http://www.aucc.ca/fr/> >

L'AUCC est le porte-parole des universités canadiennes; elle représente les 97 universités et collèges universitaires publics et privés à but non lucratif du Canada. Tous les établissements d'enseignement universitaires du Québec sont membres de l'AUCC. Sa mission consiste à promouvoir les intérêts de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. L'AUCC participe à l'élaboration de politiques publiques afin de trouver des solutions aux enjeux économiques et sociaux auxquels le Canada doit faire face. Elle travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et le public afin de rehausser la visibilité de l'enseignement supérieur.

Les principales activités de l'AUCC sont les suivantes :

- représenter le milieu de l'enseignement supérieur,
- élaborer des politiques publiques,
- diffuser de l'information sur l'enseignement supérieur,
- organiser des séminaires à l'intention des dirigeants universitaires,
- gérer des bourses d'études et des programmes internationaux,
- publier des rapports, des publications et un magazine primé.

2.1.2 Collèges et instituts Canada < <http://www.collegesinstitutes.ca/fr/> >

Collèges et instituts Canada (CICan) « fait la promotion de l'excellence de ses membres en tant que principaux fournisseurs de compétences avancées et de recherche appliquée pour le développement socioéconomique » [site Web, Notre rôle]. La plupart des cégeps et quelques collèges privés du Québec sont membres de cette association connue autrefois sous le nom d'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Le rôle de CICan se décline en quatre volets :

- partenariats canadiens, pour la coordination de projets « qui appuient ses priorités en matière de compétences avancées »;
- développement du leadership, qui s'adresse aux présidents, vice-présidents, doyens et directeurs potentiels;
- prix d'excellence, qui « reconnaît et promeut l'excellence au sein des établissements membres »;
- partenariats internationaux, qui « offrent l'occasion aux membres de créer des liens avec leurs équivalents dans les pays en développement ».

2.2 Acteurs québécois

2.2.1 Association des collèges privés du Québec < <http://www.acpq.net/> >

« L'Association des collèges privés du Québec regroupe les vingt-cinq établissements privés agréés aux fins de subventions par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces établissements offrent un enseignement de niveau collégial à quelque quinze mille étudiants, à peu près également répartis entre des programmes techniques, qui conduisent directement au marché du travail, et des programmes préuniversitaires, qui donnent accès à l'université. Les collèges de l'ACPQ sont soumis à la Loi sur l'enseignement privé ainsi qu'à toutes les obligations et règlements relatifs à l'enseignement collégial et à la reconnaissance des programmes pour la délivrance des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC) » [extrait du site Web].

Dans l'agglomération de Montréal, l'ACPQ compte dix-neuf établissements aux profils très diversifiés (voir le point 2.4.1.2 ci-dessous). Six de ces établissements sont pour ainsi dire monodisciplinaires, et cinq d'entre eux sont spécialisés dans le domaine des arts de la scène et de leurs techniques auxiliaires. Quatre de ces établissements sont aussi membres de l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADÉSAM, 2.3.1 ci-dessous).

2.2.2 Bureau de coopération interuniversitaire < <http://www.crepuq.qc.ca/> >

« En janvier 2014, le BCI a succédé à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). « Le BCI est un lieu de coopération entre les établissements universitaires et un dispensateur de services communs. Il appuie, notamment, des travaux dans les secteurs des affaires académiques, de la recherche, des affaires médicales, des affaires administratives et financières, de l'évaluation des projets de programmes ainsi que des tables regroupant les registraires et les directeurs des bibliothèques universitaires » [extrait du site Web]. Tout comme pour l'AUCC, tous les établissements d'enseignement universitaires du Québec sont membres du BCI. Ses trois secteurs d'activités sont :

- les affaires administratives et financières : échange d'informations et concertation;
- l'enseignement et la recherche : admission et dossier étudiant, affaires académiques, affaires médicales, bibliothèques, évaluation des projets de programmes, recherche, vérification de l'évaluation des programmes existants;
- les relations internationales, secteur qui comprend notamment « la coordination des programmes d'échanges d'étudiants établis avec plus de 500 établissements ou consortiums d'établissements universitaires, situés dans plus de vingt pays ».

Comme son nom l'indique, le BCI est un organisme de coopération et de coordination des universités québécoises. À ce titre, il possède des bases de données sur les étudiantes et les étudiants des universités québécoises et donc des universités présentes sur le territoire montréalais³⁵. Une autre contribution est la gestion de l'évaluation des demandes de création des nouveaux pro-

³⁵ Les statistiques d'admission détenues par le BCI sont décrites dans Paumier et Bastien (2015), 2.1.1, p. 4-5.

grammes. En plus, il fait aussi l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes de chaque établissement universitaire.

2.2.3 Comité de liaison de l'enseignement supérieur < s. o. >

Le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) existe depuis 1972, mais s'est appelé le Comité de liaison enseignement supérieur – enseignement collégial (CLESSEC) jusqu'en 1993, année où l'enseignement collégial a été intégré à la catégorie « enseignement supérieur ». Le mandat du Comité est double :

- « assurer la concertation entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire sur toute question relative à l'articulation des services de formation qu'ils dispensent »;
- « favoriser le passage harmonieux à l'université des élèves du collégial »³⁶.

Le CLES se compose de six représentants du ministère de l'Éducation (ou de l'Enseignement supérieur), de dix représentants des universités (y compris un pour l'UQAM et un pour les autres constituantes de l'Université du Québec) nommés par chacune d'elle, de cinq représentants des cégeps nommés par la Fédération, d'un représentant des collèges privés, d'un représentant de la CRÉPUQ (maintenant le BCI) et d'un représentant de la Fédération des cégeps. La fréquence de ses réunions est variable.

2.2.4 Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques

< <http://inforoutefpt.org/ministere/cnpept.aspx> >

« C'est en 1993, dans la foulée des travaux qui ont conduit au renouveau de l'enseignement collégial, que le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) a été créé, traduisant ainsi la volonté ministérielle d'adopter une approche harmonisée pour le développement de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial. Le CNPEPT se veut un lieu de concertation où les principaux partenaires du monde de l'éducation et ceux du monde du travail peuvent discuter des problématiques et des orientations en matière de formation professionnelle et de formation technique. Présentement, le mandat du Comité national consiste à donner des avis sur :

- les grandes problématiques propres aux trois ordres d'enseignement abordées sous l'angle de l'interface éducation-emploi;
- les programmes d'études professionnelles et techniques : DEP, ASP et DEC;
- les plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique;
- les questions particulières qui présentent de l'intérêt pour la plupart des membres » [extraits du site Web].

Le calendrier des rencontres du CNPEPT affiché dans son site Web est celui de l'année 2011-2012 (au bas de la page d'accueil), alors que la liste de ses membres – trente-trois au total, en incluant les

³⁶ Document intitulé « Comité de liaison de l'enseignement supérieur » déposé au comité des vice-recteurs aux affaires académiques de la CRÉPUQ en 1997 (p. 1).

membres observateurs et les représentants du Ministère – n’a pas été mise à jour depuis juillet 2012 (idem). À cette date, deux membres universitaires représentaient les « responsables locaux de formation – université ». Toutefois, ce comité a poursuivi ses activités, notamment dans le cadre des chantiers d’optimisation de la formation professionnelle et technique.

2.2.5 Commission d’évaluation de l’enseignement collégial < <http://www.ceec.gouv.qc.ca/> >

« Organisme essentiellement voué au développement de la qualité de l’enseignement collégial, la Commission a défini sa mission et ses orientations dans la perspective de contribuer à l’amélioration de la pertinence et de la qualité de la formation collégiale et d’en favoriser la reconnaissance sociale » [extrait du site Web].

« La mission que le législateur a confiée à la Commission est essentiellement celle d’évaluer pour chaque établissement auquel s’applique le Règlement sur le régime des études collégiales :

- les politiques institutionnelles d’évaluation des apprentissages y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d’évaluation des programmes d’études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d’études établis par le ministre [...], compte tenu des objectifs et des standards qui leur sont assignés;
- les objectifs, les standards et la mise en œuvre des programmes d’études établis par l’établissement, compte tenu des besoins qu’ils ont pour fonction de satisfaire » [extrait du Document d’orientation de la Commission, 2009].

La CEEC intervient dans les cégeps pour assurer la qualité des formations par le biais de l’évaluation des programmes, des politiques institutionnelles locales d’évaluation et la qualité des plans stratégiques. Elle n’a donc pas une action directe sur le développement culturel et social de Montréal.

2.2.6 Consortium d’animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) < <http://www.capres.ca/> >

« Créé en 2002, le Consortium d’animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) a pour mission d’œuvrer au développement d’une culture de l’accessibilité, de la persévérance et de la réussite des études postsecondaires au Québec et de contribuer à la réflexion sous-jacente au développement et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants du postsecondaire ainsi qu’à leur accessibilité, leur persévérance et leur réussite.

Bénéficiant de l’appui financier du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, le CAPRES regroupe les milieux collégial et universitaire (chercheurs, enseignants, étudiants et intervenants de première ligne) ainsi que des organismes de concertation et de représentation, intéressés par la question de la réussite des étudiants et des étudiantes au postsecondaire » [extrait du site Web, À propos du CAPRES].

2.2.7 Fédération des cégeps < <http://www.fedecegeps.qc.ca/> >

« Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre. Les orientations et les objectifs de la Fédération des cégeps sont déterminés par son assemblée générale, composée des directeurs généraux et des directrices générales ainsi que des présidents et des présidentes des conseils d'administration des 48 cégeps. Le conseil d'administration de la Fédération voit à la mise en œuvre des priorités et des politiques de l'assemblée générale. Il est formé de dix-huit personnes, dont seize élues par l'assemblée générale, qui sont en majorité des directeurs généraux et des directrices générales. Près de 250 cadres et hors cadres des collèges sont regroupés en cinq commissions qui mènent des travaux d'analyse et ont un rôle consultatif pour l'assemblée générale. Il s'agit de la Commission des affaires pédagogiques, de la Commission des affaires étudiantes, de la Commission des affaires de la formation continue, de la Commission des affaires matérielles et financières et de la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines. Les collèges membres de la Fédération ont également créé un forum des directeurs généraux et des directrices générales et un forum des présidents et des présidentes de conseil d'administration pour favoriser les échanges et la concertation et conseiller l'assemblée générale et le conseil d'administration de la Fédération » [extrait du site Web].

La Fédération veille au rayonnement des cégeps à l'international (avec Cégep international), au développement d'activités éducatives et culturelles au niveau collégial (RIASQ, Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec), au financement et aux investissements dans les cégeps (CCSR, Centre collégial des services regroupés), à la réussite et à la persévérance des étudiants au collégial (Carrefour de la réussite au collégial) et au soutien aux PME, notamment par la formation continue dans le domaine des technologies (Réseau Trans-tech).

La Fédération des cégeps est en fait l'association « patronale » des cégeps, bien qu'elle se soit donné un rôle beaucoup plus large. Pour notre propos, elle est dans une situation similaire à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Elle n'intervient pas directement sur le développement de Montréal, tout en faisant partie des organismes qui balisent le champ de l'enseignement supérieur. À ce titre, elle peut avoir une action indirecte si des acteurs locaux s'approprient les arguments, orientations politiques et éducatives et les propositions d'actions de la fédération. La fédération peut aussi agir directement sur certains dossiers comme celui de la persévérance, notamment par le biais des activités du Carrefour de la réussite au collégial³⁷.

³⁷ < <http://www.lareussite.info/> >

2.3 Acteurs régionaux

2.3.1 Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADÉSAM) < <http://adesam.com/> >

Fondée en 2002, l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADÉSAM) réunit huit écoles d'art, qui offrent des programmes de niveau collégial ou universitaire :

- École de danse contemporaine de Montréal
- École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD) – UQAC
- École nationale de cirque
- École nationale de l'humour
- École nationale de théâtre du Canada
- École supérieure de ballet du Québec
- Musitechnic
- Institut national de l'image et du son (Inis)

« L'ADÉSAM a pour mission de favoriser, d'organiser et de maximiser l'échange d'informations, d'expériences, de compétences pédagogiques et d'autres expertises entre ses membres. Elle appuie leur développement, spécialement dans les champs d'activités de nature artistique et pédagogique, mais aussi dans ceux de nature administrative et de soutien aux élèves et aux jeunes diplômés » [extrait du site Web].

Trois des établissements membres de l'ADÉSAM sont aussi membres de l'Association des collèges privés du Québec (ci-dessus) : l'École nationale de cirque, l'École nationale de l'humour et Musitechnic. Les autres établissements offrent aussi des formations de niveau collégial, à l'exception de l'École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD), qui offre deux programmes universitaires en collaboration avec l'UQAC : le baccalauréat depuis 2010, et la maîtrise depuis 2013. L'École nationale de théâtre du Canada est un établissement collégial public; l'École de danse contemporaine de Montréal offre, depuis 1999, le diplôme d'études collégiales en danse contemporaine, en affiliation avec le cégep du Vieux Montréal; l'École supérieure de ballet du Québec offre le DEC en danse-interprétation classique en collaboration avec ce même cégep, qui détient l'autorisation de dispenser ce programme³⁸. L'Institut national de l'image et du son (Inis) est un « organisme sans but lucratif » dont les activités « sont destinées à développer les compétences des professionnels en émergence et des professionnels en exercice » [extraits du site Web].

2.3.2 Compétences Montréal < <http://www.compétencesmontreal.qc.ca/accueil> >

« Compétences Montréal, le Centre collégial montréalais de reconnaissance des acquis et des compétences, a pour mission d'offrir un service de première ligne à diverses clientèles en matière de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Il agit en collaboration avec les collèges mon-

³⁸ Outre sa collaboration avec l'École de danse contemporaine de Montréal et l'École supérieure de ballet du Québec, le cégep du Vieux Montréal offre le DEC en techniques de métiers d'art en partenariat avec huit (8) écoles-ateliers qui sont aussi des centres de recherche, diffusion et innovation (CRDI) : Centre de céramique Bonsecours, Centre de design et d'impression textile de Montréal, Centre des métiers du cuir de Montréal, Centre des textiles contemporains de Montréal, École d'ébénisterie d'art de Montréal, École de joaillerie de Montréal, Espace VERRE, Lutherie-Guitare Bruand. Ce type de collaboration est une particularité de l'enseignement des métiers d'art au Québec, avec deux pôles régionaux regroupés respectivement autour des cégeps du Vieux Montréal et de Limoilou, à Québec.

tréalais et ses partenaires. Ses actions permettent de contribuer au développement économique et social de Montréal en favorisant l'intégration ou la réintégration des personnes au marché du travail. Compétences Montréal souhaite offrir des produits, des solutions et des services innovateurs axés sur les besoins des demandeurs de RAC, de ses partenaires et de la société montréalaise.» [Extraits du site Web]

2.3.3 Éducation Montréal < <http://www.educationmontreal.ca/> >

Éducation Montréal est la table interordres de Montréal regroupant les quatre commissions scolaires de l'agglomération de Montréal, les douze cégeps de l'agglomération membres du RCMM, de même que les organismes suivants :

- Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS)
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Emploi-Québec
- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

La mission essentielle d'Éducation Montréal est « la mise en œuvre du plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique », plus particulièrement autour de trois « pôles de spécialisation » :

- Santé et biopharmaceutique
- Technologies de l'information et des communications
- Production métallique et aérospatiale

2.3.4 Qualification Montréal < <http://qualificationmontreal.com/index.php> >

Qualification Montréal, de création relativement récente, se présente comme « le portail de la reconnaissance des acquis et des compétences » et propose deux voies de reconnaissance des acquis et compétences :

- « la voie des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation officiels émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en formation professionnelle, et par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour la formation technique.
- la voie du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (RCMO) grâce au service Certifié Compétent. Cette mesure permet aux personnes qui ont une solide expérience dans un métier d'obtenir un certificat de qualification professionnelle » [extrait du site Web].

Le site Web de Qualification Montréal renvoie à celui de Certifié compétent³⁹, où l'on trouve la liste des « 60 métiers normés [...] disponibles actuellement pour le certificat de qualification professionnelle ». Ces métiers exigent généralement une formation de niveau secondaire (attestation ou

³⁹ < <http://www.certifiecompetent.com/default.asp> >

diplôme d'études professionnelles). Ces informations laissent penser que les universités n'utilisent pas ou peu ce portail d'éventuels étudiants voulant faire reconnaître acquis.

2.3.5 Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM)

< <https://www.rcmm.qc.ca/> >

« Le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM), créé en 1986, rassemble à des fins de concertation, de coordination et de représentation les douze collèges publics, francophones et anglophones, de l'île de Montréal. Le RCMM constitue un lieu privilégié de concertation pour les collèges du Montréal métropolitain sur toute question liée au développement de l'enseignement collégial, notamment en ce qui concerne la formation technique et la formation continue. Mandaté par ses membres pour assurer la représentation de l'ordre collégial sur la scène régionale, le RCMM intervient notamment auprès des diverses instances impliquées dans le développement socio-économique de la région métropolitaine de Montréal; il participe activement à la promotion de l'éducation et de la formation auprès des individus, des entreprises et des organismes du milieu du Montréal métropolitain. Les douze cégeps membres sont le Collège Ahuntsic, le Cégep André-Laurendeau, le Collège de Bois-de Boulogne, le Collège Dawson, le Collège Gerald-Godin, le Cégep John Abbott, le Collège de Maisonneuve, le Cégep Marie-Victorin, le Collège de Rosemont, le Cégep Saint-Laurent, le Collège Vanier et le Cégep du Vieux Montréal » [voir 2.4.1.1 ci-dessous] [extrait du site Web].

Les collèges publics offrent tous différents programmes de formation préuniversitaire (par ex. sciences de la nature; sciences humaines; musique; arts, lettres et communication; sciences informatiques et mathématiques; histoire et civilisation) et un nombre encore plus grand de programmes de formation professionnelle (par ex. gestion, soins infirmiers, techniques d'éducation, du génie, etc.

2.3.6 Réseau Réussite Montréal < <http://www.researeussitemontreal.ca/> >

« Réseau réussite Montréal est un organisme régional regroupant 32 membres provenant de tous les milieux, guidés par la volonté d'agir de manière concertée et résolus à placer le jeune au cœur de leurs préoccupations. Ensemble, ils s'engagent à élaborer des projets en partenariat, dans le but d'augmenter la portée et l'effet des actions favorisant la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires » [extrait du site Web]. Les membres du Réseau viennent des milieux scolaire (commissions scolaires, associations patronales et syndicats d'enseignants), communautaire (Institut de coopération pour l'éducation des adultes, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage, Table des Carrefours jeunesse-emploi de l'Île-de-Montréal, YMCA du Québec), institutionnel (divers ministères et agences gouvernementales, la Ville de Montréal, etc.) et du milieu des affaires (Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Drakkar & Associés inc.) ou philanthropique (Centraide du Grand Montréal).

Bien que l'action du Réseau soit d'abord axée sur la prévention chez les enfants de 0 à 12 ans et sur la réussite scolaire à l'ordre secondaire par « le maintien ou le retour en formation », trois de ses partenaires appartiennent au milieu de l'enseignement supérieur : le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill.

2.2.7 Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)

< <https://www.sram.qc.ca/> >

« Le SRAM est né en 1973 de la volonté de 14 cégeps de la région de Montréal de trouver une solution au problème des demandes d'admission multiples. Depuis l'automne 1973, dans un objectif d'admissibilité, les candidats doivent se limiter à une seule demande d'admission, à l'intérieur de ce groupe de cégeps avec la possibilité de participer à trois tours. Chaque candidat ne réservant qu'une seule place, les taux d'admission augmentent et les cégeps peuvent compter sur des candidats réels. Au fil des ans d'autres cégeps ont demandé leur adhésion au SRAM. Il regroupe maintenant 32 organismes et est au service des étudiants, des établissements, de l'ordre collégial et du réseau des cégeps » [extrait du site Web].

Depuis plusieurs années, le rôle de gestion des demandes d'admission dépasse la région montréalaise. En plus, le SRAM a aussi un mandat national de rendre disponibles des données sur les enquêtes réalisées auprès des étudiants du collégial et sur les données de cheminement scolaire des étudiants du collégial. Ce dernier mandat conduit le SRAM à être au cœur d'un réseau de professionnels qui travaillent avec ces données. Par exemple, on peut étudier les taux de persévérance des différents programmes. Ces statistiques deviennent en quelque sorte un outil d'aide à la décision au sein de chaque collège.

2.4 Établissements d'enseignement supérieur montréalais

2.4.1 Niveau collégial

2.4.1.1 Établissements publics

Les douze cégeps de l'agglomération de Montréal sont membres du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM). De plus, trois écoles publiques spécialisées de niveau collégial ont un statut qu'on peut qualifier de particulier :

- l'École de danse contemporaine de Montréal, affiliée au Cégep du Vieux-Montréal et membre de l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADÉSAM);
- l'École nationale de théâtre du Canada, aussi membre de l'ADÉSAM;
- l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal), qui a un campus à Montréal, mais est formellement rattachée au Cégep de Victoriaville.

Les quinze établissements publics de niveau collégial de l'agglomération sont les suivants :

- Collège Ahuntsic < www.collegeahuntsic.qc.ca >
- Cégep André-Laurendeau < www.claurendeau.qc.ca >
- Collège de Bois-de Boulogne : < www.bdeb.qc.ca >
- Collège Dawson < www.dawsoncollege.qc.ca >
- Collège Gérald-Godin < www.cgodin.qc.ca >
- Cégep John Abbott < www.johnabbott.qc.ca >
- Collège de Maisonneuve < www.cmaisonneuve.qc.ca >
- Cégep Marie-Victorin < www.collegemv.qc.ca >

- Collège de Rosemont < www.crosemont.qc.ca >
- Cégep Saint-Laurent < www.cegep-st-laurent.qc.ca >
- Collège Vanier < www.vaniercollege.qc.ca >
- Cégep du Vieux Montréal < www.cvm.qc.ca/Pages/index.aspx >
- École de danse contemporaine de Montréal < www.edcmtl.com/ >
- École nationale de théâtre du Canada < ent-nts.ca/fr/ >
- École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Montréal)
< montreal.ecolenationaledumeuble.ca/formation-collegiale/index.aspx >

2.4.1.2 Établissements privés subventionnés

La plupart des établissements privés subventionnés reçoivent des subsides du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais certains les reçoivent plutôt du ministère de la Culture et des Communications, comme l'École supérieure de ballet du Québec et Musitechnic. À l'exception de l'École nationale de l'humour, de l'École supérieure de ballet du Québec et de Musitechnic, tous les établissements suivants sont membres de l'Association des collèges privés du Québec (voir 2.2.1 ci-dessus) :

- Centennial College < <http://college.centennial.qc.ca/> >
- Collège André-Grasset < <http://www.grasset.qc.ca> >
- Collège international des Marcellines < <https://cim.marcelline.qc.ca/> >
- Collège international Marie-de-France < <http://www.cimf.ca/> >
- Collège Jean-de-Brébeuf < <http://www.brebeuf.qc.ca/> >
- Collège Lasalle < <http://www.collegelasalle.com/> >
- Collège O'Sullivan de Montréal < <http://www.osullivan.edu/fr/> >
- Collège Stanislas < <http://www.stanislas.qc.ca/montreal/> >
- Collège international Sainte-Anne
< <http://collegial.sainteanne.ca/a-propos-de-nous/pourquoi-sainte-anne/> >
- Conservatoire Lassalle < <http://www.colass.qc.ca/> >
- École de Musique Vincent-d'Indy < <http://www.emvi.qc.ca/> >
- École de sténographie judiciaire du Québec < <http://ecoledestenographie.ca/> >
- École nationale de cirque < <http://www.ecolenationaledecirque.ca/fr/accueil> >
- École nationale de l'humour < <http://www.enh.qc.ca/> >
- École supérieure de ballet du Québec < <http://www.esbq.ca/fr/> >
- Institut Teccart 2003 < <http://www.teccart.qc.ca/> >
- Marianopolis College < www.marianopolis.edu/ >
- Musitechnic < <http://musitechnic.com/> >
- TAV College < <http://www.tav.ca/> >

2.4.2 Niveau universitaire

Ne sont répertoriés ici que les établissements dont le siège social est localisé sur l'île de Montréal ou qui y ont un campus important, comme le Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS, Université du Québec). Il convient néanmoins d'ajouter à la liste l'Institut Armand Frappier, centre de l'INRS, dont le siège social est à Laval, sur le bord de la rivière des Prairies, qui sépare l'île de Montréal de l'île Jésus (Laval). Au sein des établissements universitaires montréalais, on compte deux facultés de médecine (Université de Montréal et McGill University), trois facultés de génie (Concordia University, McGill University, Université de Montréal) et trois facultés de droit (McGill University, Université de Montréal et UQAM, celle-ci jumelant le droit et la science politique). Chacune des quatre universités multifacultaires (Concordia, McGill, Université de Montréal et UQAM) compte un certain nombre d'autres facultés ou écoles similaires (arts et lettres, éducation, musique, sciences, sciences humaines, etc.) qu'on retrouve dans la plupart des grandes universités nord-américaines ou européennes. Ce sont des organisations trop complexes pour être décrites dans le cadre du présent document. Nous en présentons simplement la liste. Pour de plus amples informations, il suffira de visiter leurs sites Web.

- Centre Urbanisation Culture Société (INRS, UQ) < <http://www.inrs.ca/> >
- École de technologie supérieure (ÉTS, UQ) < <http://www.etsmtl.ca/> >
- École des arts numériques, de l'animation et du design (NAD – UQAC⁴⁰, UQ) < <http://nad.ca/> >
- École des hautes études commerciales (HEC Montréal, affiliée à l'Université de Montréal) < <http://www.hec.ca/> >
- École nationale d'administration publique (ENAP, UQ) < <http://www.enap.ca/enap/fr/accueil.aspx> >
- École Polytechnique de Montréal (affiliée à l'Université de Montréal) < <http://www.polymtl.ca/> >
- Institut Armand Frappier (INRS, UQ) < <http://www.iaf.inrs.ca/iaf> >
- Télé-université (TÉLUQ, UQ) < <http://www.telug.ca/> >
- Concordia University < <http://www.concordia.ca/fr.html> >
- McGill University⁴¹ < <http://www.mcgill.ca/fr/> >
- Université de Montréal < <http://www.umontreal.ca/> >
- Université du Québec à Montréal (UQAM, UQ) < <http://www.uqam.ca/> >

⁴⁰ UQAC : Université du Québec à Chicoutimi, Ville de Saguenay (autrefois Chicoutimi).

⁴¹ L'Université McGill est le seul établissement universitaire à offrir aussi, pour des raisons historiques, un programme de niveau collégial technique, le DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole (*Farm Management and Technology*). Ce programme relève de la Faculty of Agricultural and Environmental Sciences, qui avec la School of Dietetics and Human Nutrition, constitue le Campus Macdonald.

2.4.3 Multiniveaux (collégial et universitaire)

- **Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Montréal)**
< <http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/reseau/conservatoire-de-musique/montreal/accueil/> >

À Montréal, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec offre, en musique (interprétation ou composition), une formation collégiale et universitaire (1^{er} et 2^e cycles, stage de perfectionnement post-maîtrise). En art dramatique, la formation en jeu ou en scénographie « est de niveau équivalent au premier cycle universitaire ». La formation en mise en scène et création « est un programme court de niveau post-collégial qui mène, pour le moment, à une attestation d'études sans équivalence universitaire » [extrait du site Web].

- **Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec** < <http://www.ithq.qc.ca/ecole/> >

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) offre des formations de niveau secondaire professionnel (cuisine, gastronomie, sommellerie, pâtisserie), collégial technique (gestion) et universitaire (gestion, baccalauréat en collaboration avec l'UQAM).

2.4.4 Autres

- **Institut national de l'image et du son (Inis)** < <http://www.inis.qc.ca/> >

L'inis est un organisme sans but lucratif auquel peu[ven]t adhérer les personnes qui s'intéressent à la formation dans le milieu du cinéma, de la télévision et des médias interactifs. Il regroupe une soixantaine de professionnels [extrait du site Web]. La mission de l'Inis est de :

Contribuer au développement du milieu professionnel du cinéma, de la télévision et des médias interactifs du Québec et du Canada en mettant à la disposition des individus et des entreprises des programmes de formation et d'accompagnement favorisant la diversité des contenus et répondant aux exigences et aux transformations des marchés de l'audiovisuel, des communications et du divertissement [extrait du site Web].

Les activités de l'Inis se divisent en cinq grandes catégories :

- les programmes réguliers,
- les microprogrammes,
- les cours à la carte,
- les formations Apple,
- les services-conseils.

L'Inis est membre de l'ADÉSAM (2.3.1 ci-dessus), mais « n'étant pas une institution membre du réseau de l'éducation et de l'enseignement du Québec, ses étudiants ne sont donc pas admissibles aux programmes gouvernementaux d'Aide financière aux études. L'inis détenant un certificat d'agrément d'Emploi-Québec, les frais de formation sont une dépense de formation admissible aux fins de l'impôt, tel que le prévoit la Loi 90 sur les compétences. L'étudiant qui satisfait aux exigences du programme de formation auquel il a participé (Programmes réguliers, Microprogrammes, Programmes Apple) et dont l'évaluation est positive, se voit décerner une attestation d'études confirmant qu'il a complété avec succès sa forma-

tion » [extrait du site Web]. Pour être admissibles aux programmes réguliers de l'Inis, les candidats doivent [notamment] :

- être titulaires d'un diplôme universitaire ou posséder une expérience pertinente pour la discipline et le profil qui les intéressent;
- être âgés d'au minimum 21 ans au moment de l'inscription [extrait du site Web].

3. Le champ économique

Le champ économique est composé d'une multitude d'organismes à vocation nationale ou régionale. Nous y retrouvons bien sûr les entreprises et les organisations qui constituent autant de milieux de travail. Nous y retrouvons aussi un ensemble d'organismes intermédiaires, tant du côté des salariés et des travailleurs que des employeurs. Parmi les organisations syndicales, nous n'avons retenu que celles qui regroupent des enseignantes et des enseignants des collèges et des universités. Ces organismes, comme les regroupements d'employeurs ou d'entreprises, prennent régulièrement position sur la contribution de l'enseignement supérieur au développement de Montréal, de façon directe ou indirecte.

3.1 Acteurs nationaux

3.1.1 Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO)

< <http://www.cefrio.qc.ca/> >

« Depuis plus de 25 ans, le CEFRIO accompagne les organisations publiques et privées dans la transformation de leurs processus et pratiques d'affaires par l'appropriation et l'utilisation du numérique. Organisme membre du Réseau recherche innovation Québec (RRIQ), le CEFRIO est mandaté par le gouvernement du Québec afin de contribuer à l'avancement de la société québécoise par le numérique. Il recherche, expérimente, enquête et fait connaître les usages du numérique dans tous les volets de la société. Son action s'appuie sur une équipe expérimentée, un réseau de quelque 80 chercheurs associés et invités ainsi que l'engagement de plus de 150 membres » [extrait du site Web, Le CEFRIO].

Le réseau de membres du CEFRIO regroupe près de 150 organisations qui versent au centre une cotisation annuelle et bénéficient de divers services (ex. participation à des projets de recherche-expérimentation, services d'une équipe d'experts en gestion et en accompagnement dans la réalisation de projets, etc.)⁴². Plusieurs cégeps et la quasi-totalité des établissements universitaires sont membres de ce réseau, de même que plusieurs organismes du monde de l'enseignement supérieur⁴³.

3.1.2 Comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO)

< <http://www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/comites-sectoriels.asp> >

« Les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) sont des organismes autonomes formellement reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Leur rôle est de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre de leur secteur d'activité économique et de soutenir le développement des compétences de celle-ci. [...] Les comités sectoriels fonctionnent grâce à la participation active de près de 400 partenaires du marché du travail. Ils regroupent des représentants des employeurs ou d'associations d'employeurs et des représentants des syndicats ou d'autres représen-

⁴² < <http://www.cefrio.qc.ca/membres/devenez-membre/> >

⁴³ < <http://www.cefrio.qc.ca/membres/repertoire-des-membres> >

tants de travailleurs du secteur. S'y joignent également des représentants sans droit de vote de ministères et d'organismes à vocation sectorielle. Généralement présidés par un partenaire patronal et un partenaire syndical, les comités sectoriels fonctionnent selon une approche consensuelle » [extraits du site Web].

La création des CSMO s'inscrit dans le cadre d'une politique d'action sectorielle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, amorcée dans les années 1990. Leur création s'inscrit aussi dans un effort de mobilisation des ressources publiques afin de retrouver une croissance économique stable, après plusieurs années de forte variabilité. Cet effort a conduit à la création de la Commission des partenaires du marché du travail et des CSMO, ainsi qu'à l'adoption de la loi sur la formation des salariés. Les CSMO doivent soutenir les entreprises dans l'effort de formation de leurs salariés, tant sur le plan de l'ingénierie de formation que celui de la production d'une offre de formation.

À l'échelle du Québec, les CSMO sont au nombre de vingt-neuf. Vingt-et-un d'entre eux ont leur siège social dans la grande région métropolitaine de Montréal, dont douze dans l'agglomération de Montréal proprement dite. On notera qu'à sept des huit grappes industrielles de Grappes Montréal correspondent autant de CSMO. Cinq d'entre eux ont leur siège social dans l'agglomération de Montréal; les deux autres sont situés dans la région métropolitaine (Saint-Lambert et Laval). Le tableau 1 ci-dessous (3.2.4) illustre cette situation.

Il va sans dire que les quatorze autres CSMO qui ont leur siège social dans la grande région métropolitaine ne concernent pas tous également l'enseignement supérieur. Par exemple, le commerce de détail – qui a son propre CSMO – est un secteur où l'importance des diplômés collégiaux est au niveau moyen de tous les secteurs (près de 20 %), mais celle des diplômés universitaires, bien en dessous (13,7 % contre 26,1 %) ⁴⁴.

Six des huit CSMO qui ont leur siège social à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal couvrent des secteurs qui sont moins concentrés – voire beaucoup moins – dans la région, particulièrement en termes d'emplois. Ces secteurs sont :

- aménagement forestier,
- horticulture ornementale,
- industrie maritime,
- industrie minière,
- pêches maritimes,
- transformation du bois.

Pour l'industrie textile, dont le CSMO a pignon sur rue à Drummondville ⁴⁵, Montréal a une grande importance : près de 40 % des entreprises et de 30 % des emplois québécois s'y trouvaient (en 2013) ⁴⁶. Il en va de même pour l'industrie de la transformation alimentaire, la plus grande industrie

⁴⁴ Détail Québec, 2012, p. 51.

⁴⁵ CSMO de l'industrie textile < <http://www.csmotextile.qc.ca/accueil> >.

⁴⁶ < <http://www.csmotextile.qc.ca/publications-outils-promotionnels/diagnostics-rapports> >

manufacturière au Québec, dont le CSMO siège à Québec⁴⁷, mais dont les emplois sont « nettement concentrés (69 %) dans la région métropolitaine de Montréal »⁴⁸.

Bien qu'il n'existe pas de CSMO dans le secteur des services financiers, on notera l'existence, au sein de la grappe Finance Montréal, du Centre d'excellence en finance du Québec (CEFQ), une entité qui a pour mission « de promouvoir les carrières dans le secteur financier et de renforcer l'adéquation des compétences disponibles avec les besoins des institutions financières »⁴⁹.

Voici la liste des quatorze CSMO dont le siège social se situe dans la région métropolitaine, mais dont les secteurs industriels ne sont pas représentés dans les sept grappes industrielles :

- CSMO de la chimie, pétrochimie, raffinage et gaz (CoeffiScience, Montréal)
< <http://www.chimie.qc.ca/> >
- CSMO du commerce de détail (Détail Québec, Montréal) < <http://www.detailquebec.com/> >
- CSMO du commerce de l'alimentation (Montréal) < <http://www.csmoca.org/fr/> >
- CSMO des communications graphiques du Québec (Montréal)
< <http://communicationsgraphiques.org/> >
- CSMO de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC, Montréal)
< <http://www.csmoesac.qc.ca/comite-sectoriel-main-oeuvre-economie-sociale-action-communautaire-csmo-esac> >
- CSMO des portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine (Montréal)
< http://www.clicemplois.net/Cow1_int.asp >
- CSMO des soins personnels (Soins personnels Québec, Montréal)
< <http://www.soinspersonnels.com/> >
- CSMO de l'industrie du caoutchouc du Québec (Saint-Lambert)
< <http://www.caoutchouc.qc.ca/> >
- CSMO dans la fabrication métallique industrielle (CSMOFMI, Longueuil) < <http://csmofmi.com/> >
- CSMO de l'industrie électrique et électronique (Elexpertise, Saint-Hubert)
< <http://www.elexpertise.qc.ca/> >
- CSMO de la plasturgie (Plasticompétences, Longueuil) < <http://www.plasticompetences.ca/> >
- CSMO de la production agricole (Agricarrières, Longueuil) < <http://agricarrieres.qc.ca/> >
- CSMO des services automobiles (Longueuil) < <http://www.csmo-auto.com/accueil.html> >
- CSMO du tourisme (Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, Longueuil)
< <http://www.cqrht.qc.ca/> >

⁴⁷ CSMO de la transformation alimentaire < <http://www.csmota.qc.ca/> >.

⁴⁸ Darvida Conseil, 2010, p. 3.

⁴⁹ Le Centre d'excellence en finance du Québec (CEFQ) < <http://www.finance-montreal.com/fr/carrefour-rh/vue-densemble> >.

3.1.3 Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

< <http://www.cpmt.gouv.qc.ca/> >

« La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui regroupe des représentants des employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement [deux membres du milieu de l'enseignement secondaire et collégial], des organismes communautaires et d'organismes gouvernementaux, tous préoccupés d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Ces décideurs mettent en commun leur expertise et leurs idées novatrices pour accroître l'efficacité des services publics d'emploi et pour favoriser le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

La Commission assure l'interface entre l'État québécois et les organisations partenariales directement touchées par l'emploi et le développement de la main-d'œuvre. En conseillant le ministre, en contribuant à définir les orientations d'Emploi-Québec, en définissant les modalités d'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et en développant différents outils de développement et de reconnaissance des compétences, elle contribue à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises ainsi qu'à l'augmentation du taux d'emploi » [extrait du site Web⁵⁰].

La CPMT compte sur un réseau national de partenaires :

- 29 comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) [voir ci-dessus]
- 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT) [voir ci-dessous]
- cinq comités consultatifs qui appuient « l'intégration de clientèles cibles sur le marché du travail : [...] les jeunes, les femmes, les personnes judiciairisées, les premières Nations et les Inuit et les travailleuses et travailleurs âgés de 45 ans et plus »;
- deux comités d'intégration et de maintien en emploi (CIME) pour les personnes handicapées ou immigrantes.

3.1.4 Conseil du patronat du Québec < <https://www.cpq.qc.ca/> >

La mission du Conseil du patronat du Québec (CPQ) est de veiller à ce que « les employeurs puissent disposer des meilleures conditions possibles pour prospérer au Québec »⁵¹. Le CPQ présente dans son site Web six grands dossiers qui touchent de près ou de loin à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle :

- main-d'œuvre,
- coût du capital humain,
- réglementation,
- fiscalité et finances publiques,
- économie durable,
- santé et sécurité au travail.

⁵⁰ < <http://www.cpmt.gouv.qc.ca/organisation/index.asp> >

⁵¹ < <https://www.cpq.qc.ca/a-propos/mission-et-vision> >

Le CPQ prend régulièrement position sur les grands enjeux de société, y compris l'enseignement supérieur, particulièrement dans le cadre de consultations parlementaires ou gouvernementales. Parmi ses mémoires et représentations écrites récents, mentionnons par exemple les documents suivants⁵² :

- Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion (janvier 2015)
- Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur le rapport d'étape du Chantier sur la politique de financement des universités (mars 2014)

3.1.5 Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) < <https://professions-quebec.org/> >

En parallèle aux comités sectoriels de main-d'œuvre (ci-dessus) et aux grappes industrielles montréalaises (ci-dessous), il existe d'autres organismes qui ont un rôle dans le développement de la main-d'œuvre, les ordres professionnels, regroupés au sein du Conseil interprofessionnel du Québec. Les ordres ont un mandat national de protection du public. À cette fin, les questions de formation continue sont au cœur de leur mission. Plusieurs d'entre eux obligent leurs membres à suivre un nombre d'heures de formation annuelle afin d'assurer leur perfectionnement professionnel. Elles vont souvent collaborer avec les institutions publiques, en particulier les universités, à la planification des activités de formation et de perfectionnement. L'Office des professions du Québec (ci-dessous), pour sa part, est un organisme gouvernemental qui « exerce des fonctions de surveillance et de contrôle de même que des fonctions réglementaires »⁵³.

« Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est la voix collective des 45 ordres professionnels du Québec et un organisme conseil auprès du gouvernement du Québec. Les 45 ordres professionnels du Québec encadrent l'exercice de 53 professions réglementées et regroupent plus de 371 000 membres. Le système professionnel est constitué des diverses institutions qui en vertu de leurs compétences et de leurs responsabilités contribuent à l'encadrement des 53 professions réglementées au Québec ainsi qu'au développement et au rayonnement de la mission de protection du public » [extraits du site Web].

À l'exception de la profession d'infirmières et infirmiers auxiliaires, dont l'exercice requiert une formation de niveau secondaire professionnel, toutes les professions réglementées exigent une formation supérieure de niveau collégial ou universitaire.

⁵² < <https://www.cpq.qc.ca/publications/memoires-et-representations-ecrites> >

⁵³ < <http://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/structure-du-systeme/office-des-professions-du-quebec/> >

3.1.6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) – Québec

< <http://www.cfib-fcei.ca/francais/lobbying/quebec.html> >

La FCEI est la voix des petites et moyennes entreprises. Au Québec, elle regroupe 24 000 entreprises. Son action se divise en trois grands volets : lobbying, services aux entreprises, rabais et avantages pour ses membres. Son terrain principal est « la lutte en faveur de l'équité fiscale, d'une législation du travail raisonnable et de l'allègement du fardeau réglementaire »⁵⁴. Cependant, la Fédération s'intéresse aussi aux questions relatives à la formation et à l'adéquation formation-emploi.

3.1.7 Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

< <http://www.fec.lacsq.org/accueil/index.html> >

« La FEC est une organisation qui jouit, à l'intérieur de la CSQ [Centrale des syndicats du Québec], d'une autonomie totale pour tout ce qui touche la négociation et l'application de la convention collective, les orientations concernant les dossiers professionnels et les politiques collégiales [...] Les liens de solidarité de la FEC sont particulièrement étroits avec le milieu de l'éducation et plus encore, avec les collègues professionnels et du soutien de l'enseignement collégial » [extraits du site Web, La FEC-CSQ]

« Depuis sa fondation, il y a 40 ans, la FEC s'est donné pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, intellectuels, sociaux et professionnels de ses membres [extrait du site Web, Mission]. Deux des syndicats d'enseignantes et enseignants de collèges montréalais sont affiliés à la FEC-CSQ (Bois-de-Boulogne et Gérald-Godin).

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est l'un des deux plus grands regroupements, avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN), syndicaux pour ce qui est des employés du secteur public au Québec.

L'un des huit grands dossiers de la FEC-CSQ s'intitule « Défense du réseau collégial et valorisation de la profession enseignante »⁵⁵. On trouve sous cette rubrique un grand nombre de documents d'un grand intérêt général. Par exemple :

- *Rapport sur la formation continue* (2014)
- *Évolutions technologiques et pratiques étudiantes : quels enjeux pour le personnel enseignant du collégial?* (2013)
- *Pour un véritable réseau collégial sur tout le territoire québécois* (2012)
- *Enjeux en formation technique* (2011).

3.1.8 Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

< <http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/> >

« La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 101 syndicats et représente près de 34 000 membres dans

⁵⁴ < <http://www.cfib-fcei.ca/francais/qui-sommes-nous/canada/178-qui-sommes-nous.html> >

⁵⁵ < <http://www.fec.lacsq.org/dossiers/reseau-collegial/index.html> >

46 syndicats de cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), dans 42 syndicats d'établissements d'enseignement privés et dans 13 syndicats d'établissements universitaires, soit dix syndicats de chargées et chargés de cours » [extrait du site Web, Qui sommes-nous?].

Le dossier « École et Société » de la FNEEQ contient un grand nombre de documents portant sur différents enjeux de société et d'éducation⁵⁶. Par exemple :

- *La contribution de la FNEEQ pour les 24 h pour un Québec apprenant* (2013)
- *La réussite... quelle réussite?* (2011)
- *Les visages de la réussite* (2010)
- *Formation à distance* (2010).

La FNEEQ est affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le deuxième plus grand regroupement de syndicats au Québec, et l'un des deux plus grands, avec la CSQ, pour ce qui est des employés du secteur public.

3.1.9 Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université < <http://fqppu.org/> >

« La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) est un organisme à vocation politique dont la mission globale est d'œuvrer au maintien, à la défense, à la promotion et au développement de l'université comme service public et de défendre une université accessible et de qualité. Instance de concertation et d'action syndicale démocratique, la Fédération est vouée à la défense et à la promotion des intérêts de ses membres et de l'institution universitaire [...] la FQPPU regroupe 15 syndicats et associations rassemblant plus de 5 000 professeures et professeurs des universités du Québec » [extrait du site Web, Qui sommes-nous?]. À Montréal, la FQPPU regroupe les associations ou syndicats de professeurs des universités Concordia et McGill, de l'École de technologie supérieure (ÉTS), de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), de l'École polytechnique de Montréal, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), de la Télé-université et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)⁵⁷.

La grande majorité des documents produits par la FQPPU porte sur des enjeux spécifiques à l'enseignement universitaire (enseignement, recherche, financement des universités, droits de scolarité, etc.). Les publications disponibles dans son site Web se divisent en deux catégories :

- Mémoires et avis,
- Études et rapports.

3.1.10 Manufacturiers exportateurs du Québec (MEQ) < <http://qc.cme-mec.ca/> >

« Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) est une association qui a pour mission d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux [...] MEQ est une division de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871 » [extraits du site Web].

⁵⁶ < http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/Dossiers.html >

⁵⁷ < <http://fqppu.org/syndicats-membres/> >

Comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Québec), le Conseil du patronat et Montréal International (ci-dessous), MEQ a participé aux consultations publiques sur la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en affirmant notamment que « l'adéquation formation-emploi est au cœur de l'intégration [économique] des immigrants »⁵⁸

3.1.11 Office des professions du Québec (OPQ) < <http://www.opq.gouv.qc.ca/> >

« Organisme gouvernemental autonome et extrabudgétaire, l'Office des professions du Québec relève du ministre de la Justice qui est, par décret, ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Office a été créé, en 1973, par le Code des professions (loi-cadre) qui en définit son mandat. [...] L'Office des professions du Québec veille à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité. À cette fin, l'Office :

- s'assure que les ordres détiennent les outils appropriés à la réalisation de leur mandat de protection du public;
- conseille le gouvernement sur l'amélioration constante du système professionnel;
- propose l'adaptation de l'encadrement juridique du système professionnel;
- surveille l'application efficiente des mécanismes établis au sein des ordres;
- informe le public sur les questions qui touchent le système professionnel et s'assure qu'il soit représenté au sein des ordres.

Par l'ensemble de ses interventions, l'Office, de concert avec les ordres professionnels et le Conseil interprofessionnel du Québec [voir ci-dessus], contribue à développer la confiance du public et des institutions envers le système professionnel. L'Office exerce des fonctions de surveillance et de contrôle de même que des fonctions réglementaires. Toutefois, l'Office n'a aucun pouvoir décisionnel lui permettant de statuer sur des droits; il ne peut pas intervenir dans les dossiers des particuliers [extraits du site Web⁵⁹].

3.2 Acteurs régionaux

3.2.1 Chambre de commerce du Montréal Métropolitain < www.cmm.qc.ca/ >

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a pour mission d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. Elle gère notamment Info entrepreneurs⁶⁰, un service du gouvernement du Canada qui fait partie du Réseau Entreprises Canada, qui compte treize (13) centres principaux à travers le pays. Info entrepreneurs est le leader en matière de livraison d'information intégrée et de qualité sur les services et programmes gouvernementaux destinés aux gens d'affaires; il constitue une source privilégiée d'information commerciale.

⁵⁸ < http://qc.cme-mec.ca/_uploads/_media/51jhf6je3.pdf >

⁵⁹ < <http://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/structure-du-systeme/office-des-professions-du-quebec/> >

⁶⁰ < <http://www.infoentrepreneurs.org/> >

La CCMM chapeaute aussi le World Trade Centre Montréal, qui « appuie, forme et conseille les entreprises, les associations sectorielles, les institutions et les organismes de développement économique du Québec dans leurs efforts de développement de marchés extérieurs »⁶¹.

Quant à l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier, la CCMM y consacre, dans son site Web, quatre rubriques⁶² :

- Importance des universités pour la métropole (une courte déclaration de principes).
- Financement universitaire (divers documents produits entre 2010 et 2014).
- Classes Affaires, un programme dont l'objectif est d'encourager « la persévérance scolaire et [de] participer à la préparation de la relève en permettant à des jeunes d'explorer différents métiers et professions dans les multiples secteurs de l'économie montréalaise »⁶³.
- Opération retour à l'école, « l'organisation annuelle de conférences-témoignages dans les écoles secondaires de la grande région de Montréal [...] conçue pour encourager la persévérance scolaire »⁶⁴.

3.2.2 Conseil emploi métropole (CEM) < www.emploi-metropole.org/ >

« Le Conseil emploi métropole favorise la concertation, sur de grands enjeux du marché du travail métropolitain de Montréal, entre des représentantes et des représentants d'employeurs, de la main-d'œuvre, du milieu de l'enseignement, du milieu communautaire et de divers secteurs d'activité. Le Conseil emploi métropole a pour mission de conseiller la Commission des partenaires du marché du travail [CMPT] et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MESS] quant à la planification, la coordination et la mise en œuvre des stratégies d'action relatives à des problématiques métropolitaines du marché du travail. [...] Le Conseil mène des travaux de réflexion, d'analyse et de recherche liés à la dynamique du marché du travail métropolitain, notamment dans un contexte international » [extraits du site Web].

Le CEM se compose de quelques employés du MESS et d'une majorité de représentants d'acteurs institutionnels du développement économique (10 sur 16) – y compris des représentants sectoriels –, d'un représentant des syndicats, d'un représentant du milieu communautaire et de deux représentants du secteur éducatif⁶⁵.

Plusieurs des publications du CEM, particulièrement sous la rubrique « Diagnostics et fiches sectorielles » portent sur l'offre de formation et l'adéquation emploi-formation ou sur les diagnostics des besoins en main-d'œuvre⁶⁶. Par ailleurs, l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail régional occupe une place de choix dans la documentation produite par le CEM et disponible dans son site Web. L'une des cinq catégories de publications s'intitule « Clientèles – Personnes immi-

⁶¹ < <http://www.cmm.qc.ca/fr/international> >

⁶² < <http://www.cmm.qc.ca/fr/metropole/education/> >

⁶³ < <http://www.cmm.qc.ca/fr/metropole/education/classe-affaires/> >

⁶⁴ < <http://www.cmm.qc.ca/fr/metropole/operation-retour-a-l-ecole/> >

⁶⁵ < <http://www.emploi-metropole.org/a-propos/membres.html> >

⁶⁶ < <http://www.emploi-metropole.org/publications.html> >

grantes»⁶⁷. De plus, la seule publication disponible sous l'onglet « Publications générales » s'intitule *Plan d'action 2013-2015 du Conseil emploi métropole en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes*⁶⁸. Il s'agit néanmoins d'un feuillet explicatif qui tient sur une seule page.

3.2.3 Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), Montréal

< <http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/regions/montreal/conseil-regional-des-partenaires-du-marche-du-travail/> >

« [Le Québec compte] 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT), dont la composition est calquée sur celle de la Commission [des partenaires du marché du travail], c'est-à-dire que leurs membres représentent les entreprises, la main-d'œuvre, le milieu de l'enseignement, des organismes communautaires en employabilité et des organismes gouvernementaux. Les membres votants sont nommés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Par ailleurs, la présidence est choisie par et parmi les membres.

Leurs principaux mandats sont de définir, avec la Direction régionale d'Emploi-Québec, la problématique du marché du travail de leur région et d'y adapter les services auprès des individus et des entreprises, de participer à l'élaboration du plan d'action régional et de proposer des cibles de résultats et des critères de répartition des ressources humaines et financières. Chaque année, les CRPMT recommandent le plan d'action régional à la Commission pour approbation. Les conseils régionaux peuvent aussi prendre des initiatives variées visant l'augmentation du taux d'emploi de leur région ou le rehaussement de la qualification de la main-d'œuvre.

Les conseils régionaux collaborent avec la Commission et avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, notamment afin de favoriser l'implantation du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans les entreprises de leur région » [extraits du site Web du réseau : <http://www.cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/conseils-regionaux.asp>].

Le site du Conseil régional de Montréal offre peu de renseignements précis sur le marché du travail régional, mais renvoie plutôt au site « Information sur le marché du travail »⁶⁹, une réalisation d'Emploi-Québec.

3.2.4 Grappes Montréal < <http://grappesmontreal.ca/accueil/> >

La première grappe industrielle métropolitaine de Montréal a vu le jour en 2002 à la suite « d'un vaste effort de mobilisation et de coordination des actions [...] afin d'accélérer le développement des sciences de la vie [aujourd'hui la grappe Montréal InVivo] dans la métropole de Montréal. [...] Cette façon de faire a été reprise par le secteur des technologies de l'information. Les acteurs privés, institutionnels et publics se sont en effet mobilisés afin de réaliser un plan directeur selon une démarche de grappes métropolitaines » [extraits du site Web, Genèse des grappes métropolitaines de Montréal].

⁶⁷ < <http://www.emploi-metropole.org/publications.html> >

⁶⁸ < http://www.emploi-metropole.org/publications/CEM_plan-action_immigration.pdf >

⁶⁹ < http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp >

Il s'agissait « de la première phase d'un projet plus vaste qui a conduit, au cours des années suivantes, non seulement à l'élaboration, mais aussi à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de développement économique et d'innovation à l'échelle du territoire. La première étape a conduit à la réalisation du portrait d'ensemble des grappes industrielles où la CMM a identifié 15 grappes. [...] Les secrétariats de grappes regroupent des entreprises, des associations d'entreprises, les comités sectoriels de main-d'œuvre d'Emploi-Québec, les gouvernements provincial et fédéral, le milieu de la recherche et de la formation pour favoriser de nouveaux modes de partenariats entre ces partenaires. Le secrétariat regroupe les joueurs déterminants du secteur désignés par le milieu. Le secrétariat assure l'animation et la coordination des joueurs afin d'atteindre un consensus autour des enjeux auxquels la grappe est confrontée et d'identifier les actions à prendre pour y faire face. [...] Il privilégie la concertation et le principe de la complémentarité entre les différents organismes qui interviennent au sein des grappes » [extraits du site Web, Genèse des grappes métropolitaines de Montréal]. On compte actuellement huit grappes industrielles métropolitaines à Montréal.

Deux des huit grappes montréalaises semblent s'identifier davantage à l'ensemble du Québec qu'à Montréal : AluQuébec (aluminium) et Écotech Québec (technologies propres). AluQuébec porte aussi le nom de « Grappe industrielle de l'aluminium du Québec (GIAQ), alors qu'Écotech « rassemble l'ensemble des décideurs du secteur des technologies propres québécois »⁷⁰.

Les grappes constituent, du point du développement économique et de l'innovation, des organismes intermédiaires qui ressemblent aux CSMO, qui s'intéressent au développement de la main-d'œuvre. D'ailleurs, les deux types d'organismes coexistent dans quelques secteurs industriels comme l'indique le tableau suivant.

⁷⁰ < <http://www.ecotechquebec.com/a-propos/> >

Tableau 1 – Correspondance entre les huit grappes industrielles de Montréal et les comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO)

Grappes Montréal	CSMO
Action Montréal (Bureau du cinéma et de la télévision)	Compétence Culture (Montréal) < http://competenceculture.ca >
Aéro Montréal (Aérospatiale)	CAMAQ : Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aérospatiale (Montréal) < http://www.camaq.org/ >
AluQuébec (Aluminium – GIAQ)	CSMO-M : Métallurgie (Saint-Lambert) < http://www.metallurgie.ca/ >
Cargo M (Logistique et transport)	Camo Route : Transport routier (Montréal) < http://www.camo-route.com/fr >
Écotech Québec (Technologies propres)	Enviro Compétences : Environnement (Montréal) < http://www.envirocompetences.org/ >
Finance Montréal (Services financiers)	s. o.
Montréal InVivo (Sciences de la vie)	Pharmabio Développement : Produits pharmaceutiques et biotechnologiques (Laval) < http://www.pharmabio.qc.ca/ >
Techno Montréal (Technologies de l'information)	TechnoCompétences : Technologies de l'information et de la communication (Montréal) < http://www.technocompetences.qc.ca/ >

3.2.4.1 ActionMtl (Bureau du cinéma et de la télévision du Québec)

< <http://www.bctq.ca/cluster-portrait-de-la-grappe/> >

« En 2004, les 22 400 emplois de la région métropolitaine de Montréal correspondaient à 64 % des emplois du Québec liés à cette industrie. Ce niveau d'emploi la situe juste après les secteurs de l'aéronautique et des TIC, dans la métropole. Par sa concentration, ses ramifications et sa taille, il s'agit d'une filière économique d'envergure pour la région métropolitaine. On y distingue trois principales composantes dynamiques : la production domestique, la coproduction et la production étrangère. On peut ajouter à celle-ci l'industrie connexe du multimédia » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁷¹].

Le portrait succinct de la grappe ActionMtl que l'on trouve sur le site du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BTCQ), étroitement liée à celle-ci, fournit quelques renseignements complémentaires :

L'industrie du cinéma et de la télévision s'avère être un secteur économique d'envergure : elle compte 35 000 emplois et regroupe plus de 500 entreprises. Ces entreprises interagissent directement dans la structure de production et génèrent un volume d'activités annuel moyen de 1,25 G \$. Si à ses débuts, la grappe du cinéma et de la télévision avait été qualifiée

⁷¹ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

de grappe de rayonnement, insistant ainsi sur sa portée culturelle, la grappe d'aujourd'hui ajoute une nouvelle corde à son arc en misant sur des actions orientées vers le développement des compétences entrepreneuriales au sein du secteur de l'audiovisuel [extrait du site d'ActionMtl].

Les activités de la grappe sont divisées en quatre catégories :

- activités institutionnelles (moins de 500 emplois, moins de 1 %);
- activités de production (14 500 emplois, 41 %);
- activités de diffusion (8 500 emplois, 24 %);
- activités de soutien (12 000 emplois, 34 %), qui incluent des services non spécialisés – c.-à-d. non sectoriel – comme l'hébergement.

3.2.4.2 Aéro Montréal (Aérospatiale) < <http://www.aeromontreal.ca/> >

« Le secteur de l'aérospatiale forme l'une des industries névralgiques de la région métropolitaine de Montréal. Près de 60% du PIB réel total du secteur de l'aérospatiale canadien est réalisé dans le Grand Montréal. Cette importante présence de l'industrie a permis à la région de devenir un des trois grands centres aérospatiaux du monde, aux côtés de Seattle et Toulouse. Le dynamisme de l'aérospatiale dans la région de Montréal se répercute sur l'emploi, qui a connu une croissance annuelle moyenne de 5,9% au cours des vingt dernières années [extrait du site Web de Grappes Montréal⁷²].

« Mis sur pied en 2006, Aéro Montréal, la grappe aérospatiale du Québec, est un forum stratégique de concertation qui réunit l'ensemble des premiers dirigeants du secteur aérospatial québécois issus de l'industrie, des institutions d'enseignement, des centres de recherche et incluant les associations et les syndicats. Aéro Montréal a pour mission de rassembler tous les acteurs du secteur autour d'objectifs communs et d'actions concertées en vue d'en augmenter la cohésion et aux fins d'optimiser la compétitivité, la croissance et le rayonnement de la grappe aérospatiale, afin qu'elle demeure une source de création de richesse encore plus importante pour Montréal, le Québec et le Canada. Au fil des années, le plan d'action stratégique d'Aéro Montréal a prévu la mise en marche de plusieurs chantiers, soit celui de la chaîne d'approvisionnement, de la relève et de la main-d'œuvre, de l'innovation, de l'image, visibilité et rayonnement, de la défense et de la sécurité nationale ainsi que de la commercialisation et du développement de marchés » [extrait du site Web d'Aéro Montréal⁷³].

Aéro-Montréal compte six chantiers de travail dont un, Relève et main-d'œuvre, « a pour mandat d'assurer la planification, la coordination et la réalisation d'un plan d'action concerté afin de répondre aux grands enjeux en regard à la relève et la main-d'œuvre aérospatiale au Québec »⁷⁴. Deux activités liées à ce chantier font l'objet d'une promotion particulière : une participation au Festival Eureka! – « une grande fête de la science pour les curieux de tous âges⁷⁵ » - et le programme « Ça plane

⁷² < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

⁷³ < <http://www.aeromontreal.ca/qui-nous-sommes-1/> >

⁷⁴ < <http://www.aeromontreal.ca/chantier-releve-et-main-doeuvre/> >

⁷⁵ < <http://www.festivaleureka.ca/en-bref/eureka-en-bref.html> >

pour moi! », « une initiative [...] qui vise à susciter l'enthousiasme des jeunes à l'égard de la science et de la technologie, et tout particulièrement de l'aérospatiale, et à contribuer à la persévérance scolaire » au 2^e cycle du primaire et au 1^{er} cycle du secondaire⁷⁶.

3.2.4.3 AluQuébec (Aluminium – GIAQ), < <http://aluquebec.com/fr> >

« La Communauté métropolitaine de Montréal héberge 36 % des 6000 entreprises qui composent la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec (GIAQ). Les entreprises situées sur le territoire de la CMM présentent une forte concentration d'utilisateurs du matériau aluminium. La GIAQ coordonne des synergies et des maillages entre ces donneurs d'ordres et l'écosystème de l'industrie de l'aluminium couvrant l'ensemble du territoire québécois » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁷⁷].

« AluQuébec coordonne des chantiers d'affaires qui créent des synergies entre les clients-utilisateurs à l'échelle nationale et internationale et les acteurs de l'industrie de l'aluminium actifs sur le territoire québécois. Catalyseur des énergies de l'ensemble des composantes de la Grappe de l'aluminium du Québec, l'organisme réunit les donneurs d'ordres, les producteurs, les transformateurs, les équipementiers ainsi que les centres de recherche, de développement et de formation autour de projets concrets et structurants » [extrait du site Web d'AluQuébec].

Le chantier « Formation » d'AluQuébec a pour mandat de :

- sensibiliser les architectes, designers et ingénieurs en matière d'utilisation de l'aluminium;
- améliorer les connaissances de ces professionnels sur les avantages et les propriétés spécifiques de l'aluminium pour certains produits;
- soutenir le développement de la formation technique en usinage, en tôlerie et en soudure [extrait du site Web d'AluQuébec⁷⁸].

3.2.4.4 CargoM (Logistique et transport) < <http://www.cargo-montreal.ca/fr/> >

« Les entreprises du secteur de la logistique (incluant le transport) emploient près de 100 000 personnes au Québec. La majeure partie de ces emplois se trouve dans la région métropolitaine, où se trouvent par ailleurs les infrastructures névralgiques du Québec ainsi que plusieurs sièges sociaux d'envergure. Les principales composantes de la grappe sont : transport maritime, ferroviaire, routier et aérien, services et intermédiaires logistiques, infrastructures et gouvernements, associations et institutions » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁷⁹].

« Depuis sa création en 2012, CargoM vise à « rassembler tous les acteurs de la logistique et du transport de marchandises du Grand Montréal [...] en vue d'en accroître la cohésion, la compétitivité, la croissance et le rayonnement. [...] Sur un horizon de 10 ans, la vision de CargoM est de faire du Grand Montréal une plateforme multimodale reconnue et recherchée pour sa performance opéra-

⁷⁶ < <http://aeromontreal.ca/ca-plane-pour-moi/> >

⁷⁷ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

⁷⁸ < <http://aluquebec.com/fr/chantiers/formation> >

⁷⁹ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

tionnelle et environnementale, pour sa contribution à la compétitivité de ses partenaires d'affaires, ainsi qu'au développement économique de la région métropolitaine et du Québec » [extrait du site Web de CargoM, Qui nous sommes?⁸⁰].

« L'un des six chantiers de CargoM concerne la main-d'œuvre. La mission de ce chantier est de « promouvoir les emplois du secteur auprès de la relève en démontrant les avantages qu'offre cette industrie et valoriser la formation ainsi que les politiques de rétention auprès des entreprises du domaine. [Son objectif principal] sera d'identifier les besoins et de mettre en place des programmes, initiatives et solutions pour former, attirer et retenir de nouveaux professionnels » [extrait du site Web de CargoM, Chantier VI – Main-d'oeuvre⁸¹].

3.2.4.5 Écotech Québec (Technologies propres) < <http://www.ecotechquebec.com/> >

« L'environnement d'affaires du Grand Montréal est favorable aux entreprises innovatrices qui œuvrent dans le domaine des technologies propres et qui visent une croissance soutenue autant sur le marché intérieur que sur le marché des exportations. La province de Québec et son centre économique, le Grand Montréal, disposent d'un fort potentiel dans les technologies propres par la présence de son marché naturel, par sa position de leader en hydroélectricité, par sa masse critique en ingénierie-conseil et la qualité de son système de formation des disciplines d'ingénieurs et de techniciens » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁸²].

Parmi les cinq chantiers de la grappe se trouve le chantier Compétences et Talents, dont le mandat est décrit comme suit :

Appuyer les entrepreneurs en technologies propres aux prises avec des enjeux stratégiques spécifiques et les aider à s'entourer d'une expertise pertinente en gestion [...] dans le but de

- 1/ outiller les entrepreneurs et leur équipe en compétences de gestion,
- 2/ faciliter le recrutement et assurer un meilleur arrimage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et de formations et
- 3/ mettre en perspective les entrepreneurs en technologies propres pour assurer le positionnement et l'attractivité du secteur⁸³.

3.2.4.6 Finance Montréal (Services financiers) < <http://www.finance-montreal.com/> >

« Le Montréal financier est un secteur de force, comptant sur un bassin de main-d'œuvre compétente, soutenue par un secteur universitaire diversifié et à la fine pointe, situé dans un environnement international » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁸⁴].

⁸⁰ < <http://www.cargo-montreal.ca/fr/qui-sommes-nous>

⁸¹ < <http://www.cargo-montreal.ca/fr/activites/nos-chantiers/6> >

⁸² < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

⁸³ < <http://www.ecotechquebec.com/chantiers/competences-et-talents/> >

⁸⁴ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

Comme il en a été brièvement question ci-dessus (point 3.1.2), la grappe Finance Montréal abrite le Centre d'excellence en finance du Québec (CEFQ), dont les objectifs sont de :

- promouvoir les carrières en finance, les programmes de formation et les opportunités d'emploi dans le secteur financier;
- consolider les nouveaux besoins de formation exprimés par le secteur;
- coordonner le développement de nouvelles formations en partenariat avec les universités;
- concevoir et délivrer des attestations valorisées par l'industrie financière et les participants;
- contribuer au rayonnement des domaines d'excellence en finance au Québec, au Canada et à l'international [extrait du site Web de Finance Montréal, Carrefour RH⁸⁵].

3.2.4.7 Montréal InVivo (Sciences de la vie) < <http://www.montreal-invivo.com/> >

« Le secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) forme l'une des industries névralgiques de la région métropolitaine de Montréal. Le Grand Montréal est l'endroit au Canada qui présente la plus forte concentration de sièges sociaux de grandes entreprises pharmaceutiques. La région montréalaise est en effet le siège d'une cinquantaine de sociétés qui font leur marque à l'échelle nationale et internationale en biotechnologie. Elle est également le lieu d'accueil de plus d'une centaine de sociétés privées dédiées au développement de nouvelles technologies médicales » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁸⁶].

L'un des cinq chantiers de la grappe InVivo est celui de l'expertise et de la relève. Son mandat comprend deux volets complémentaires :

- « assurer le développement, l'attrait et la rétention des talents pour répondre aux besoins du secteur des SVTS dans le grand Montréal;
- sensibiliser les acteurs de la grappe à l'importance de la relève »⁸⁷.

Cinq des dix-sept membres du comité Expertise et Relève viennent d'établissements d'enseignement supérieurs montréalais.

3.2.4.8 Techno Montréal (Technologies de l'information) < <http://www.technomontreal.com/> >

« Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) est la plus grande grappe de haute technologie du Grand Montréal, tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre d'emplois. La force de la grappe a permis à l'emploi en TIC de croître à un rythme annuel moyen de 1,5% au cours des 5 dernières années dans le Grand Montréal » [extrait du site Web de Grappes Montréal⁸⁸].

La grappe Techno Montréal compte quatre chantiers de travail, dont le chantier Talent, qui repose sur l'argumentaire suivant :

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée joue un rôle essentiel dans le développement de l'industrie des TIC du Grand Montréal. Le chantier Talent vise à rééquilibrer l'inadéquation

⁸⁵ < <http://www.finance-montreal.com/fr/carrefour-rh/vue-densemble> >

⁸⁶ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

⁸⁷ < <http://www.montreal-invivo.com/expertise-et-releve/> >

⁸⁸ < <http://grappesmontreal.ca/grappes-metropolitaines/les-grappes-metropolitaines-de-montreal/> >

qui existe depuis plusieurs années entre l'offre et la demande d'emplois.

- Avec le ralentissement démographique, le bassin de main-d'œuvre disponible et de jeunes diplômés devient insuffisant pour répondre aux besoins croissants des entreprises.
- Malgré les vagues d'immigration, plusieurs professionnels formés à l'étranger en TIC peinent à se trouver un emploi.
- Avec l'évolution rapide des technologies, le secteur souffre d'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans des domaines très nichés en TIC.

Depuis 2007, les projets du chantier Talent visent à rééquilibrer l'offre et la demande d'emplois en TIC. Les actions ciblent trois types de demandeurs d'emploi : les jeunes, les immigrants stratégiques et les adultes en réorientation de carrière⁸⁹.

3.2.5 Montréal International < <http://www.montrealinternational.com/> >

« Créé en 1996, Montréal International est issu d'un partenariat privé-public. Sa mission est d'agir comme moteur économique du Grand Montréal pour attirer de la richesse en provenance de l'étranger, tout en accélérant la réussite de ses partenaires et de ses clients. MI a comme mandats d'attirer dans la région métropolitaine des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal. L'organisme à but non lucratif est financé par le secteur privé, les gouvernements du Canada et du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal » [extrait du site Web de MI, À propos⁹⁰].

Dans son mémoire déposé récemment à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre des consultations publiques sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, Montréal International met l'accent sur l'immigration de travailleurs spécialisés et d'immigrants internationaux comme « solutions porteuses pour contribuer à relever à court et moyen termes [les] enjeux de main-d'œuvre » que sont le « vieillissement de la population et [la] rareté de la main-d'œuvre »⁹¹. L'organisme conclut que la nouvelle politique devrait « permettre au MIDI [ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion] de mieux accompagner les travailleurs temporaires spécialisés et les étudiants internationaux dans leurs démarches d'obtention du CSQ [Certificat de sélection du Québec] compte tenu de leur fort potentiel d'intégration »⁹². Il va sans dire que la question des étudiants internationaux intéresse au premier chef les collèges et les universités.

⁸⁹ < <http://www.technomontreal.com/fr/technomontreal/talent> >

⁹⁰ < <http://www.montrealinternational.com/a-propos/l-organisation/> >

⁹¹ Montréal International, 2015, p. 9.

⁹² *Idem*, p.26.

Conclusion

Le premier objectif de notre recherche sur les acteurs collectifs pouvant intervenir sur les rapports ou les relations entre l'enseignement supérieur et le développement de Montréal était d'identifier ceux qui s'intéressent effectivement à cette question. Trois constats ressortent de cette exploration sommaire.

Le premier tient dans le nombre d'organisations qui peuvent intervenir soit sur les enjeux de développement de l'enseignement supérieur, soit sur ceux qui sont relatifs au développement de Montréal, ou encore sur les articulations entre les préoccupations. Certaines relèvent du gouvernement canadien ou sont des organismes pancanadiens; d'autres relèvent du gouvernement du Québec ou sont des organismes qui agissent à l'échelle de la province; d'autres encore interviennent sur une base régionale. Certaines organisations interviennent dans le champ de l'enseignement supérieur, d'autres sur des enjeux de développement et de formation de la main-d'œuvre ou encore pour promouvoir des orientations économiques. Toutefois, il ne faut pas pour autant croire que tous ces organismes prennent position ou interviennent sur les enjeux relatifs aux contributions de l'enseignement supérieur au développement de Montréal. Par exemple, certains s'intéressent aux universités en général et aux liens avec le développement économique du Québec en général sans poser l'enjeu spécifique du développement de Montréal.

Beaucoup de ces organismes n'ont en fait qu'un impact indirect. Par exemple, ils n'ont pas publié de travaux sur l'enseignement supérieur à Montréal. Toutefois, leurs positions générales pourraient servir de fondements à des argumentations locales ou régionales diffusées par des acteurs locaux ou régionaux. Ainsi, le premier constat permet de souligner la multiplicité des acteurs collectifs, mais aussi le faible nombre de ceux qui ont une contribution directe à la réflexion sur les relations entre l'enseignement supérieur et le développement de Montréal.

Parmi les organismes qui ont une certaine synergie entre eux, nous retrouvons les organismes éducatifs comme Réseau Réussite Montréal, Éducation Montréal, la CRÉ et la direction régionale du MELS. En appui, nous retrouvons Emploi-Québec (instances nationales et régionales), qui fournit des informations sur le marché du travail et les qualifications des emplois. En même temps, les dossiers majeurs de ces organismes n'engagent que marginalement les universités. D'ailleurs, celles-ci ne participaient pas à Éducation Montréal pour cette raison.

Cette remarque débouche sur le second constat : souvent les universités ne sont pas considérées comme des partenaires au même titre que les cégeps ou les commissions scolaires responsables de l'enseignement secondaire. Par exemple, les politiques de développement de la main-d'œuvre reconnaissent l'importance de la formation professionnelle et technique, mais elles ne reconnaissent pas la formation universitaire. La Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des cégeps sont membres de plein exercice de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le Bureau de coopération interuniversitaire n'y est qu'un membre invité. Les dossiers prioritaires du noyau des organismes éducatifs sont la réussite scolaire et la formation professionnelle et

technique. Les universités ne se sentent pas interpellées par ces dossiers⁹³. Ainsi, ce qui est convenu d'appeler le réseau de la main-d'œuvre, que le gouvernement québécois a constitué depuis les années 1990, fait la distinction entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. D'ailleurs, les modes de planification de l'offre de formation soulignent aussi la différence entre les deux ordres. La constitution de l'offre de formation technique des cégeps relève du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT), alors que l'offre universitaire relève du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Nous pouvons aussi penser que le réseau des ordres professionnels est plus proche des universités que des cégeps, ne serait-ce que parce que ces dernières constituent une ressource éducative importante pour la formation et le perfectionnement de leurs membres. En d'autres mots, plusieurs facteurs institutionnels agissent en quelque sorte comme des forces centrifuges qui rendent plus difficile le rapprochement cégep-université ainsi que le dialogue entre les institutions d'enseignement et les acteurs de l'économie et de la société civile.

Le troisième constat tient à la fragilisation des instances de concertation régionale sous l'effet des politiques du gouvernement libéral actuel. En effet, de nombreux organismes régionaux ont cessé leurs activités (ex. les directions régionales du MELS) sur décisions gouvernementales et d'autres ont vu leur financement réduit. Manifestement, la concertation entre les acteurs économiques, la société civile et les élus n'est pas une priorité gouvernementale. Nous assistons plutôt à une centralisation des pouvoirs au sein des ministères. Cette volonté politique agit aussi comme une force centrifuge.

Cette note est, par plusieurs aspects, incomplète. En effet, il faudrait examiner avec plus de précision les positions des acteurs de la société civile, du champ de la culture et du champ économique par rapport à l'action des cégeps et des universités. Il faudrait aussi mieux documenter la présence effective des cégeps et des universités dans les organismes de concertation et les organismes régionaux afin de se faire une idée plus précise des contributions de tous les établissements d'enseignement.

⁹³ Il faudrait aussi rappeler que les universitaires, dans de nombreuses disciplines, ne considèrent pas que leur enseignement ait une composante professionnelle. En plus, le discours sur l'internationalisation des universités peut conduire à considérer les enjeux locaux et régionaux comme des enjeux mineurs.

Bibliographie

- Bélanger, A.-J. et V. Lemieux. 2002. *Introduction à l'analyse politique*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur.
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2010. *Plan de développement économique 2010-2015. Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*. Montréal, CMM, < http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20101111_PDE_2010-2015.pdf >.
- Conférence régionale des élus de Montréal. 2010. *Montréal métropole du 21^e siècle. Plan quinquennal de développement 2010-2015*. Montréal, la Conférence, < <http://credemontreal.qc.ca/documents-et-publications/publications-2/plan-quinquennal/> >.
- Détail Québec. 2012. *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre du commerce de détail au Québec 2012-2015. Rapport final août 2012*. Montréal, Détail Québec, < http://www.detailquebec.com/assets/files/Diagnostic_2012_2015_VF.pdf >.
- Darvida Conseil. 2010. *Diagnostic externe du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire*. Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, < http://www.csmota.qc.ca/csmota_fichiers/files/Diag_Externe_CSMOTA_Final_30juin10.pdf >.
- Emploi-Québec. 2011. *Plan d'action régional 2013-2014 - Île de Montréal*. Emploi-Québec, Montréal, < http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/06_admin_PAR_2013-2014_01.pdf >.
- Giguère, Amélie. [À paraître en 2015]. *Portrait sectoriel montréalais : industries culturelles – cinéma, télévision, jeu vidéo, cirque*. Montréal, CIRST et ORMES, < <http://www.cirst.uqam.ca/fr-ca/activités/ormes.aspx> >.
- Jeanneau, Manon. 2012. *Perspectives sectorielles 2012-2014 – RMR de Montréal*. Service Canada, < http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/perspectives_sectorielles/ps_Montreal.pdf >.
- Lagroye, J. et M. Offerlé (dir.). 2010. *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.
- Montréal International (MI). 2015. *Mémoire de Montréal International [Consultations publiques sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion]*. Montréal, MI < <http://www.montrealinternational.com/publications/> >.
- OCDE. 2004. *Examens territoriaux de l'OCDE. Montréal, Canada*. Paris, OCDE, < http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/ExamenterritorialMontreal.pdf >.
- Paumier, Romain. [À paraître en 2015]. *Portrait sectoriel montréalais : l'industrie des services financiers*. Montréal, CIRST et ORMES, < <http://www.cirst.uqam.ca/fr-ca/activités/ormes.aspx> >.
- Paumier, Romain et Nicolas Bastien. 2014. *Description des sources de données sur l'accès à l'enseignement supérieur, les parcours d'études et l'insertion professionnelle des diplômés dans la région montréalaise*. Montréal, CIRST, < <http://www.cirst.uqam.ca/fr-ca/activités/ormes.aspx> >.
- Pulido, Bibiana. 2015a. *Comprendre la planification de l'offre de formation : quelques outils méthodologiques*. Montréal, CIRST et ORMES, < <http://www.cirst.uqam.ca/fr-ca/activités/ormes.aspx> >.
- Pulido, Bibiana. [À paraître en 2015]. *Portrait sectoriel montréalais : l'industrie aérospatiale*. Montréal, CIRST et ORMES, < <http://www.cirst.uqam.ca/fr-ca/activités/ormes.aspx> >.

Shearmur, R. 2012. « Le passé au présent : structures et institutions de l'économie de l'agglomération de Montréal », in N. Gillio et E. Rallet (dir.), *Comprendre l'économie des territoires*, Lyon, Certu, collection Références 126, p. 156-165.

Trépanier, Michel. 2012. « Science et technologie à Montréal : la longue naissance d'une ville du savoir », dans D. Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, (tome 2)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1039-1105.



OBSERVATOIRE RÉGIONAL MONTRÉALAIS SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Observatoire régional montréalais sur l'enseignement supérieur (ORMES) est un projet interordre qui regroupe les collèges de Bois-de-Boulogne et du Vieux Montréal, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, grâce à un financement du Programme d'arrimage universités-collèges du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (2013-2016). À ce projet interordre est étroitement arrimé un projet de collaboration entre les établissements montréalais de l'Université du Québec (UQ) qui vise à améliorer leur contribution au développement de la région de Montréal sur les plans culturel, social et économique. Ce projet est financé par le Fonds de développement académique du réseau (FODAR, 2013-2014) de l'UQ. Ces deux projets s'inscrivent dans une démarche de mobilisation des connaissances et des acteurs.

